



الوكالة الوطنية للموانئ  
+٩٥٤٣٥٥٦٦ +٩٥٤٣٥٥٦٦ ١٤٥٧١  
Agence Nationale des Ports

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2021



AVRIL 2022

# SOMMAIRE

## SYNTHESE DES REALISATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2021

### Partie I : Comptes sociaux

A. PRESENTATION DE L'ANP.....	3
B. FAITS MARQUANTS.....	4
C. REALISATIONS DE L'ANP AU TITRE DE L'ANNEE 2021.....	5
I.    INDICATEURS D'ACTIVITE.....	5
II.   INDICATEURS FINANCIERES.....	7

### Partie II : Comptes consolidés du Groupe 'ANP'

A. EN TERMES D'ACTIVITE .....	13
I.    CHIFFRE D'AFFAIRES .....	13
II.   CHARGES D'EXPLOITATION .....	14
III.  RESULTATS CONSOLIDES .....	14
B. AU NIVEAU BILANCIEL .....	14
C. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE .....	16
D. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE .....	16
E. ETAT DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (ETIC) DU GROUPE ANP.....	17
I.    ACTIVITE DU GROUPE .....	17
II.   FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	17
III.  PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION .....	18
IV.   DETAIL ET EXPLICATION DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES ET DE LEURS VARIATIONS .....	22
F. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION .....	31

### Partie III : Attestations des Auditeurs Externes

A. ATTESTATION PORTANT SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'ANP .....	32
B. ATTESTATION PORTANT SUR LES COMPTES CONSOLIDES GROUPE ANP .....	33

### Partie IV : Environnemental Social et Gouvernance (ESG)

A. INFORMATIONS A TITRE GENERAL .....	34
I.    AGENCE NATIONALE DES PORTS (ANP) : Gouvernance et Stratégie RSE .....	34
II.   PRESENTATION DES PRINCIPALES FILIALES DE L'ANP .....	39
B. INFORMATIONS A TITRE SPECIFIQUES .....	49
I.    INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES .....	49
II.   INFORMATIONS SOCIALES.....	58

### ANNEXES :

ETATS DE SYNTHESE ET ETATS ANNEXES DES COMPTES SOCIAUX DE L'ANP.....	64
ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE ANP.....	75
ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DE COMPTES .....	78
LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES PAR L'EMETEUR AU COURS DE L'EXERCICE.....	80

## SYNTHESE DES REALISATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Malgré le contexte difficile lié à la pandémie Covid-19, les réalisations financières de l'ANP au titre de l'année 2021, se sont inscrites dans la continuité en enregistrant des niveaux satisfaisants des indicateurs financiers. En effet, le chiffre d'affaires de l'Agence a connu une évolution notable de **+126,3 MDHS** soit une augmentation de **6,5%** par rapport à 2020, et ce malgré la baisse du trafic de ces ports qui a atteint **91,0 Millions de Tonnes**, affichant ainsi, une baisse de **1,6%** par rapport à 2020, due essentiellement à la baisse du trafic à la fois à l'import de **2,0%** et à l'export de **0,9%**.

Ainsi, ces réalisations financières de l'ANP au titre de l'année 2021, se présentent comme suit :

- ↘ Un Chiffre d'affaires qui poursuit sa progression, en enregistrant en 2021 un montant de **2 066,6 MDHS**, contre **1 940,2 MDHS** en 2020, Soit une augmentation de **6,5%**, l'équivalent de **126,3 MDHS**.
- ↘ Des charges d'exploitation qui affiche un montant de **2 005,2 MDHS** en 2021 contre **1 850,6 MDHS** enregistré en 2020, soit une augmentation de **8,4%**.
- ↘ Un résultat d'exploitation en hausse de près de **20%** en passant de **155,6 MDHS** en 2020 à **186,1 MDHS** en 2021.  
Sans les dotations aux amortissements et aux provisions, le résultat d'exploitation affichera une augmentation de **28%** par rapport à l'année 2020.
- ↘ Une valeur ajoutée en évolution par rapport aux réalisations de 2020, affichant une hausse de **12,8%**, soit un montant de **1 348,1 MDHS**, ce qui permet de dégager un taux d'intégration s de **65,2%**.
- ↘ Un résultat net de **46,1 MDHS** en 2021 contre **66,3 MDHS** en 2020, soit une baisse de **30,5%**.  
Hors provisions financières et majorations de retard des marchés appliquées par l'ANP en 2020, le résultat net augmenterait de **23%** par rapport à l'année 2020.
- ↘ Une capacité d'autofinancement qui a atteint un montant de **561,6 DHS**, en hausse de presque **1%** par rapport à 2020.
- ↘ Le taux d'engagement du programme d'investissement 2021 dont l'enveloppe globale s'élève à **802,5 MDHS**, a atteint **67,2 %**, soit l'équivalent d'un montant de **539,4 MDHS**.

Il ressort de ce qui précède que la majorité les indicateurs financiers de l'ANP affiche des niveaux satisfaisants.

En ce qui concerne les réalisations à l'échelon du Groupe 'ANP', celles-ci sont comme suit :

- ↘ Le chiffre d'affaires consolidé réalisé en 2021, comparé à celui de 2020, a connu une augmentation de **6,2%** en passant de **2 054 MDHS** à **2 182 MDHS** en 2021 consolidant la même tendance haussière que celle enregistrée les années passées, malgré la baisse de l'activité de certaines participations de l'ANP, particulièrement celle de sa filiale SGPTV sous l'effet de l'arrêt de son activité suite à la situation sanitaire relative à la pandémie COVID-19.
- ↘ Les charges d'exploitation consolidées s'élèvent au titre de l'année 2021, à un montant de **2 295 MDHS**, soit **+10,8%** par rapport aux réalisations de 2020.  
Sans tenir compte des dotations d'exploitation aux amortissements et aux provisions (DEAP) traduisant essentiellement l'effort d'investissement des différentes structures du Groupe, les charges d'exploitation augmenteront seulement de **5,1%** par rapport à l'année 2020.

- ↘ Le résultat net consolidé est d'un montant de **-56 MDHS**, soit une baisse de **88 MDHS**. Cette diminution est due principalement à la baisse du chiffre d'affaires de la SGPTV de **14,8%** et à la hausse des charges d'exploitation retraitées de l'ANP de **13,2%**.  
 Sans tenir compte des dotations aux amortissements et aux provisions traduisant essentiellement l'effort d'investissement des différentes structures du Groupe, le résultat net consolidé augmentera de **+3,3%** par rapport à l'année 2020.
- ↘ Le total actif consolidé est de **23 028 MDHS** en 2021 contre **21 763 MDHS** en 2020, soit une augmentation de **5,8%** expliquée essentiellement par l'augmentation du niveau d'investissement de l'Agence.

## **Partie I : Comptes sociaux**

### **A. PRESENTATION DE L'ANP**

#### **↘ Statut juridique :**

L'Agence Nationale des Ports est un « Etablissement Public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ». La tutelle technique de l'Agence est assurée par le Ministère de l'Équipement et du Transport. L'Agence est soumise au contrôle financier de l'Etat applicable aux établissements publics conformément à la législation en vigueur.

#### **↘ Date de création :** 1<sup>er</sup> Décembre 2006

#### **↘ Périmètre et champ d'intervention de l'Agence :**

L'Agence exerce ses attributions sur l'ensemble des ports du Royaume à l'exception du port de Tanger Méditerranée (35 ports).

#### **↘ Missions de l'Agence :**

- ▶ Assurer le développement, la maintenance et la modernisation des ports pour traiter, dans les meilleures conditions de gestion, de coût, de délai et de sécurité, les navires et les marchandises transitant par les ports ;
- ▶ Veiller à l'optimisation de l'utilisation de l'outil portuaire par l'amélioration de la compétitivité des ports, la simplification des procédures et des modes d'organisation et de fonctionnement ;
- ▶ Veiller au respect du libre jeu de la concurrence dans l'exploitation des activités portuaires ;
- ▶ Arrêter la liste des activités à exploiter et le nombre d'autorisations et de concessions à accorder dans chaque port et de préparer, de mettre en œuvre les procédures d'attribution desdites autorisations et concessions et d'assurer le suivi du respect des termes desdites autorisations et concessions et des cahiers des charges correspondants ;
- ▶ Exercer le contrôle de l'application des dispositions de la présente loi et des textes pris pour son application ;
- ▶ Veiller au respect des règles de sécurité, d'exploitation et de gestion portuaires prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

## B. FAITS MARQUANTS

L'année 2021 a été marquée par certaines actions et projets qui consolident à la fois la position de l'Agence dans son environnement et la confiance affichée par les différents acteurs économiques à l'égard de cette Institution. Il s'agit, notamment :

- Intégration de l'Agence Nationale des Ports (ANP) parmi les Etablissements publics soumis au Contrôle d'accompagnement objet du Décret N°2.21.102 du 04 Mars 2021 publié dans le BO N°6969 du 15 Mars 2021 ;
- Organisation de la première édition du Hackathon « Smart Port Challenge 2020 » en Janvier 2021 auquel ont assisté plus de 500 participants venus du Maroc et de plus de 30 pays dans le monde ;
- Mise en place par la SGPTV en date du 22 Février 2021, d'un prêt de 100 MDH garanti par le Fonds de garantie des Entreprises et des Etablissements Publics « FGEEP » ;
- Obtention par la Capitainerie du Port de Casablanca le renouvellement de sa Certification ISO 9001 : V2015 ;
- Présentation en Juin 2021, des outputs 2020 de l'Observatoire de la Compétitivité des ports marocains (OCPM) ;
- Organisation de la première édition de la journée des pétroliers au port de Mohammedia, sous le thème « Le Port Pétrolier, quelle Résilience ? » en date du 19 Mai 2021 ;
- Célébration de la Journée Mondiale de l'Environnement au port de Mohammedia sous le thème : « Le Port de Mohammedia : une Communauté Ecoresponsable » en date du 02 Juin 2021 ;
- Signature en Mai 2021, de la convention cadre de coopération et de partenariat entre l'ANP, la SGPTV et la société PORTNET en vue d'initier une collaboration et un échange d'expériences autour de leurs systèmes d'information respectifs ;
- Publication, le 24 Août 2021, du Rapport de 2020 de l'Observatoire de la Compétitivité des Ports Marocains. Ce document est l'aboutissement d'un travail de construction inclusive associant l'ensemble des acteurs de l'écosystème portuaire pour la mise en place d'une nouvelle approche permettant d'appréhender l'efficacité et l'efficience des ports sur la base d'un référentiel commun et partagé ;
- PORTNET S.A. s'associe à l'ANP et à l'Agence de Développement du Digital (ADD) et organise, à partir du 29 Août 2021, «Les Rencontres du Digital» ;
- Certification du port de commerce de Casablanca et du port de Mohammedia à la norme de management environnemental ISO 14001 (version 2015) ;
- Mise en service, en Novembre 2021, d'un système de balisage portuaire SMART aux Ports de Mohammedia et Sables d'Or.

## C. REALISATIONS DE L'ANP AU TITRE DE L'ANNEE 2021

### I. **INDICATEURS D'ACTIVITE**

L'année 2021 a enregistré un trafic de **91,0 Millions de tonnes** contre **92,5 Millions de tonnes** en 2020, affichant ainsi, une légère baisse de **1,6%**.

#### 1. ANALYSE DE L'EVOLUTION DU TRAFIC ANP SELON LES FLUX IMPORT/EXPORT :

Le trafic à l'import a enregistré une baisse de **2,0%**, affichant un niveau de trafic l'équivalent de **57,0 millions de tonnes** en 2021 contre **58,1 millions de tonnes** en 2020.

Le trafic à l'export quant à lui, a enregistré également une baisse de près de **-0,9%**, l'équivalent de **-0,3 millions de tonnes**.

En effet, les principaux trafics expliquant ce repli, sont comme suit :

#### ↳ **Trafic à l'import :**

Le trafic à l'import a connu une baisse, particulièrement par :

- ▶ Le baisse de **24,1%** du trafic du Céréales qui a atteint un volume de **7,1 millions de tonnes** en 2021 contre **9,4 millions de tonnes** en 2020 soit l'équivalent de **-2,3 millions de tonnes** ;
- ▶ La diminution de **5,1%** du trafic du Soufre en affichant un volume de **6,9 Millions de tonnes** en 2021 contre **7,2 millions de tonnes** en 2020 soit **-0,3 millions de tonnes** ;
- ▶ la baisse de **22,7%** du trafic des Engrais en affichant un volume de **0,8 millions de tonnes** en 2021 contre **1,0 millions de tonnes** en 2020 soit **-0,2 millions de tonnes**.
- ▶ L'augmentation de **7,8%** du trafic du Charbon qui a atteint un volume de **11,2 millions de tonnes** en 2021 contre **10,4 millions de tonnes** en 2020 soit l'équivalent de **+0,8 millions de tonnes** ;
- ▶ La hausse de **8,5%** du trafic des Hydrocarbures en affichant un volume de **9,7 millions de tonnes** en 2021 contre **8,9 millions de tonnes en 2020** soit **+0,8 millions de tonnes**.

#### ↳ **Trafic à l'export :**

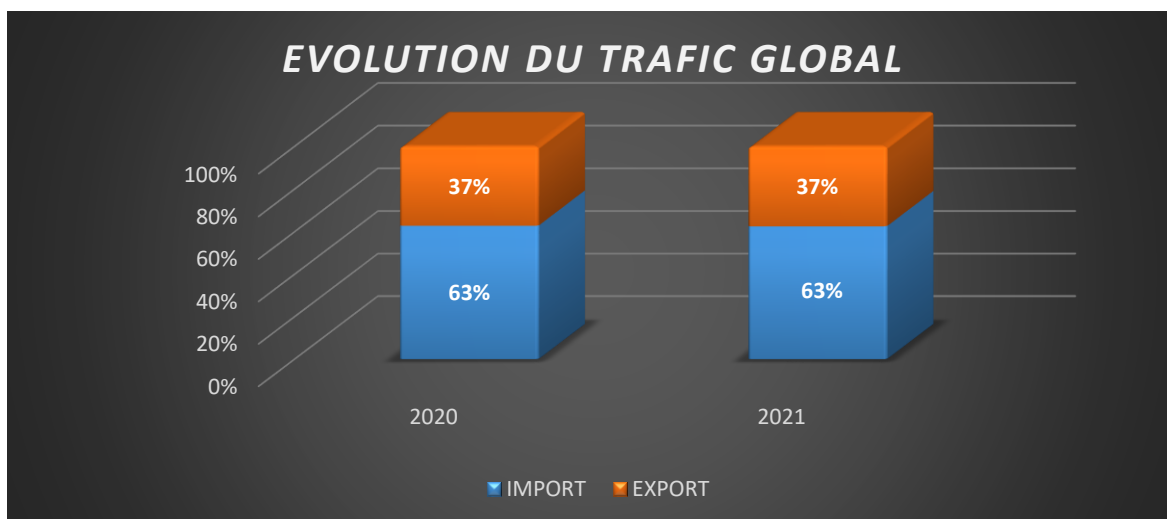
Le trafic des engrais est passé de **11,8 millions de tonnes** en 2020 à **11,0 millions de tonnes** en 2021 soit **-0,8 millions de tonnes**.

Le trafic des phosphates a connu une baisse de **5,6%** entre 2020 et 2021, soit **-0,5 millions de tonnes**.

Les autres types de trafic à l'export ont enregistré les variations suivantes :

- Acide phosphorique                    **+7,0%**, soit **+0,3 millions de tonnes** ;
- RO RO                                        **+33,0%**, soit **+0,06 millions de tonnes** ;
- Divers                                         **-3,1%**, soit **-0,02 millions de tonnes** ;  
    Dont Agrumes et primeurs    **+38,6%**, soit **+0,03 millions de tonnes**.

Le graphique ci-après, présente l'évolution du trafic global de l'ANP 2020/2021 :

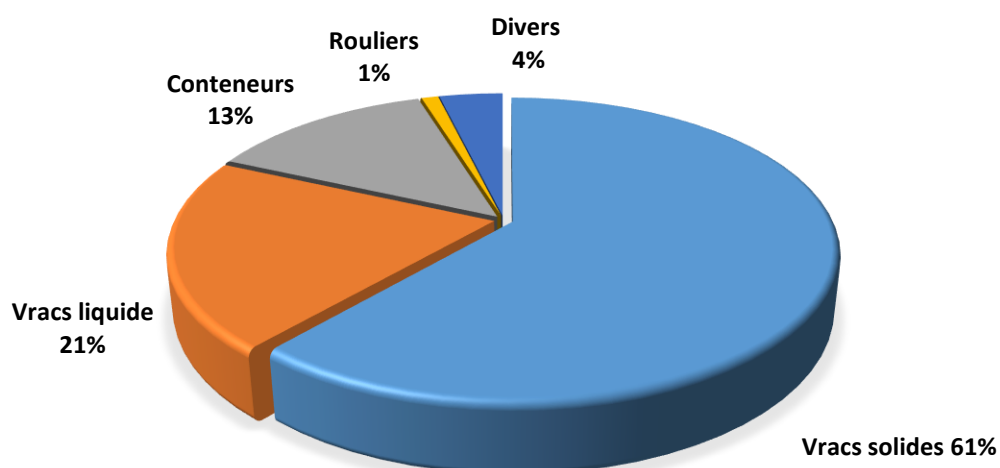


## 2. ANALYSE DE L'EVOLUTION DU TRAFIC ANP PAR TYPE DE CONDITIONNEMENT :

- ↘ Une baisse du trafic des Vrac solides de **5,0%**, soit **-2,97 millions de tonnes** suite à une baisse des importations des Céréales (**-24,1%**), soit un volume de **-2,3 millions de tonnes** ;
  - ▶ **Vrac solides -5,0%**
    - Céréales **-24,1%**, soit **-2,26 millions de tonnes**
    - Engrais **-8,0%**, soit **-1,03 millions de tonnes**
    - Phosphate **-5,6%**, soit **-0,56 millions de tonnes**
    - Charbon **+7,8%**, soit **+0,8 millions de tonnes**
- ↘ Une augmentation des Vrac liquides de **5,2%**, soit **+0,92 millions de tonnes** suite à une augmentation des importations des hydrocarbures (**8,5%**), soit un volume de **+0,78 millions de tonnes**.
- ↘ Une augmentation du trafic unitarisé de **4,7%**, soit **+0,59 millions de tonnes**
  - ▶ **Trafic unitarisé +4,7%**
    - Conteneurs (T) **+1,4%**, soit **+0,17 millions de tonnes**
    - TIR (T) **+122,6%**, soit **+0,38 millions de tonnes**
- ↘ La diminution de divers trafics de **0,2%**, soit **-0,008 millions de tonnes** suite à la baisse des importations des produits sidérurgiques de **7,5%**, soit un volume de **-0,11 millions de tonnes** ;

Le graphique ci-après, présente la répartition du trafic par conditionnement de l'ANP 2020/2021 :

### REPARTITION DU TRAFIC PAR CONDITIONNEMENT



Par port, le trafic réalisé en 2021 est réparti comme suit :

Ports	EN 1000 TONNES		
	2021	2020	Evolution En %
NADOR	3.879	3.237	20%
MOHAMMEDIA	4.694	4.473	5%
CASABLANCA	29.030	30.344	-4%
JORF-LASFAR	35.099	37.091	-5%
SAFI	6.546	6.498	1%
SAFI ATLANTIQUE	3.342	2.273	47%
AGADIR	5.603	6.002	-7%
TAN-TAN	88	77	15%
LAAYOUNE	2.163	1.857	16%
DAKHLA	598	659	-9%
<b>TOTAL PORTS</b>	<b>91.043</b>	<b>92.511</b>	<b>-1,6%</b>

## II. INDICATEURS FINANCIERES :

Les réalisations financières au titre de l'année 2021 sont comme suit :

### 1 CHIFFRE D'AFFAIRES :

Le chiffre d'affaires réalisé en 2021, comparé à celui de 2020, a connu une augmentation de **6,5%** en passant de **1 940,2** à **2 066,6 MDHS** en 2021 détaillé par prestation, comme suit :

Rubriques	En 1000 DHS			
	REALISATIONS 2021	REALISATIONS 2020	VAR EN VALEUR	VARIATION EN %
			R21/R20	R21/R20
DROITS DE PORTS	1 035 069	1 059 367	-24 298	-2,3%
REDEVANCES DE CONCESSIONS ET D'AUTORISATIONS	765 382	631 482	133 900	21,2%
REDEVANCES DE GESTION DES RESEaux	118 459	114 032	4 426	3,9%
REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	119 984	108 785	11 199	10,3%
AUTRES PRODUITS	27 687	26 570	1 117	4,2%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>2 066 581</b>	<b>1 940 236</b>	<b>126 345</b>	<b>6,5%</b>

Les droits de port et les redevances de concessions et d'autorisations totalisent un montant de **1 800,5 MDHS**, soit **87,1%** du chiffre d'affaires enregistré au titre de l'exercice 2021.

L'analyse par prestation, se présente comme suit :

#### ↘ DROITS DE PORT : 1 035,1 MDHS (-24,3 MDHS, soit -2,3%)

Par rapport aux réalisations de 2020, la variation des composantes du chiffre d'affaires des droits de port se présente comme suit :

	EN MDHS			
	2021	2020	Variation	%
Droit de Port Sur les Navires	459,5	485,5	-26,0	-5,3%
Droit de Port Sur Marchandises	499,3	513,3	-14,1	-2,7%
Droit de Port Sur les Passagers	0,6	0,6	-0,0	-2,0%
Port de Pêche	75,7	59,9	15,7	26,3%
<b>TOTAL</b>	<b>1 035,1</b>	<b>1 059,4</b>	<b>-24,3</b>	<b>-2,3%</b>



Les droits de port ont atteint en 2021, un montant de **1 035,1 MDHS**, soit une baisse de **2,3%**, l'équivalent de **24,3 MDHS**, expliquée principalement par la baisse du trafic transitant par les ports relevant de l'ANP de **1,6%** ;

Cette évolution qui prend origine de la baisse du trafic de **1,6%** est expliquée par l'effet conjugué de trois facteurs **(i)** la baisse des trafics des céréales, du soufre, du phosphate et des engrais (Trafic relativement non rémunérateur par l'ANP), respectivement de **24,1%**, **5,1%**, **5,6%** et **8,0%**, **(ii)** la baisse des droits de ports sur marchandise de **14,1 MDHS**, soit près **2,7%** et **(iii)** la baisse des droits de port sur Navires pour un montant de **26,0 MDHS**, soit **5,3%** par rapport à l'année 2020.

L'augmentation a concerné uniquement les ports de pêche d'un montant de **15,7 MDHS**.

➤ **LES REDEVANCES DE CONCESSIONS ET D'AUTORISATIONS : 765,4 MDHS (+133,9 MDHS, soit +21,2%)**

Les redevances de concessions et autorisations réalisées au titre de l'année 2021 affichent une hausse de **21,2%** par rapport à l'année 2020 l'équivalent de **+133,9 MDHS**. Cette évolution favorable est expliquée par le surplus des redevances de concessions et autorisations dans le port de Jorf Lasfar (**80,5 MDHS**), le port de Casablanca (**24,5 MDHS**), le port d'Agadir (**23,2 MDHS**), le port de Mohammedia (**1,2 MDHS**) et le nouveau port de Safi (**3,2 MDHS**).

➤ **REDEVANCES DE GESTION DES RESEAUX : 118,4 MDHS (+4,4 MDHS, soit +3,9%)**

Par type de prestations, les réalisations se présentent comme suit :

	EN MDHS			
	2021	2020	variation	%
Fourniture d'eau	23,0	21,6	1,4	6,4%
Fourniture d'électricité	95,4	92,4	3,0	3,3%
<b>TOTAL</b>	<b>118,4</b>	<b>114,0</b>	<b>4,4</b>	<b>3,9%</b>

- ▶ Le chiffre d'affaires relatif à l'activité 'Fourniture d'eau', a connu une hausse de **6,4%**, l'équivalent de **1,4 MDHS**. Cette hausse est due principalement, à l'augmentation des ventes d'eau aux usagers des ports d'Agadir, Safi, Tanger, Smir et Elhoceima.
- ▶ Le chiffre d'affaires relatif à l'activité 'Fourniture d'électricité' a connu une hausse de **3,3%**, l'équivalent de **3,0 MDHS** expliquée essentiellement par la hausse des ventes d'électricité à la Marine Royale et Marsa Maroc au port d'Agadir, et par la reprise de l'activité en 2021 de quelques opérateurs au port de Jorf lasfar (Glacé Tam **225%**, ENERGIE GM **33%** et AFRIQUIA GAZ **9%**).

➤ **REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : 119,9 MDHS (+11,2 MDHS, soit +10,3%)**

Les redevances liées à l'activité d'OTDP, ont connu une hausse remarquable passant de **108,8 MDHS** en 2020 à **119,9 MDHS** en 2021, soit l'équivalent de **+11,2 MDHS (+10,3%)** expliquée principalement, par les éléments suivants :

- La régularisation en 2021 de l'occupation, pour l'exercice de l'activité de stockage des produits GPL, par la société AFRIQUIA GAZ depuis 2018 avec un montant global **12,7 MDHS** au port de Jorf lasfar ;
- La reprise de la facturation de l'occupation liée au port de pêche d'Elhoceima (**+2,3 MDHS**)

- A la facturation des OTDP, au port d'El-Jadida, des restaurants PESKA MAZAGAN et MRIZIKA (2020 et 2021) en 2021 après la régularisation de leurs situations échues à fin 2019 ;
- L'octroi des nouvelles occupations au port de Dakhla (+1,6 MDHS), au port de Lemhiriz (+1,2 MDHS).
- La régularisation des grands comptes clients, notamment Usines TanTasar, Dépôt PETROMIN, et les glaciers du Sahara au port de Tantan. Le CA généré suite à ces régularisations s'établit à 7,2 MDHS contre 5,5 MDHS enregistré en 2020.
- La régularisation en 2021 de l'occupation et la révision annuelle des tarifs des OTDP au niveau du port de Nador (+1,6 MDHS) ;
- Les régularisations de l'OTDP effectuées en 2020 avec certains occupants dans le port d'Agadir (-2,9 MDHS) et Larache (-3,5MDHS).

➤ **AUTRES PRODUITS (y compris les produits accessoires) : 27,7 MDHS (+1,1 MDHS, soit +4,2%)**

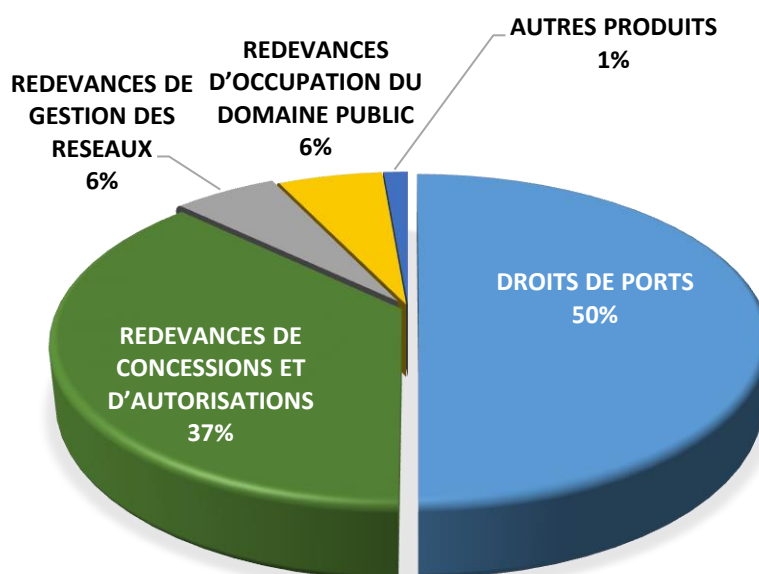
Les autres produits s'élèvent en 2021 à 27,7 MDHS, contre 26,6 MDHS en 2020, soit une augmentation de 4,2%, l'équivalent de 1,1 MDHS. Cette hausse est due principalement à l'évolution des produits accessoires de 2,5 MDHS.

Ces produits tels que détaillés ci-après, comprennent essentiellement, les prestations de réparation navale, certains produits accessoires ainsi que les prestations de formation assurées par l'ANP à l'Institut de Formation portuaire :

Prestations des zones de chantiers navals	18,3 MDHS	-1,1 MDHS
Prestations de manutention et services divers rendus aux navires	2,2 MDHS	-0,3 MDHS
Produits accessoires	7,2 MDHS	+2,5 MDHS

Le graphique ci-après, présente la structure du chiffre d'affaires de l'ANP.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ



## 2 CHARGES D'EXPLOITATION :

Les charges d'exploitation ont atteint au titre de l'année 2021, un montant de **2 005,2 MDHS**, soit **+8,4%** par rapport aux réalisations de 2020.

Par nature, ces charges se présentent comme suit :

RUBRIQUES	En 1000 DH			
	REALISATION 2021	REALISATIONS 2020	VAR EN VALEUR R21/R20	VARIATION EN % R21/R20
ACHATS CONSOMMES	253 158	236 522	16 636	7,0%
AUTRES CHARGES EXTERNES	465 311	508 607	-43 296	-8,5%
IMPOTS & TAXES	290 727	289 252	1 475	0,5%
CHARGES DE PERSONNEL	309 627	292 297	17 330	5,9%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS	686 355	523 909	162 446	31,0%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 005 178</b>	<b>1 850 587</b>	<b>154 591</b>	<b>8,4%</b>

### ↳ LES ACHATS CONSOMMÉS : 253,1 MDHS (16,6 MDHS, soit +7,0%)

Par rapport aux réalisations de 2020, les composantes du poste Achats consommés ont évolué comme suit :

- ▶ Fourniture d'eau et électricité : **116,9 MDHS** en 2021, soit une légère hausse de **+0,6%** l'équivalent de **0,7 MDHS** expliquée principalement, par l'augmentation relative aux besoins des usagers en eau et électricité dans les ports ;
- ▶ Achats de travaux, études et prestations de service : **127,3 MDHS** en 2021, soit une augmentation de **16,3%**, l'équivalent de **17,8 MDHS**, expliquée principalement par :
  - L'augmentation des achats d'étude de **4,9 MDHS** par rapport à l'année 2020 soit **+29%** enregistrée essentiellement dans les ports de SAFI Atlantique (**+1,2 MDHS**), Mohammedia (**+1,5 MDHS**), Nador (**+0,9 MDHS**), Jorf Lasfar (**+3,7 MDHS**), Sables d'or (**+0,8 MDHS**) et au niveau du siège de l'ANP (**+3,9 MDHS**), avec une baisse dans les ports de Casablanca (**-3,8 MDHS**), Tanger (**-1 MDHS**), Laayoune (**-0,5 MDHS**), les autres ports (**-1,8 MDHS**) ;
  - La hausse des achats de prestation de services qui a atteint un niveau de **104,7 MDHS** soit **+13,7%** l'équivalent de **12,6 MDHS** par rapport à l'année 2020. Ce surplus concerne principalement les ports de Casablanca (**+3,1 MDHS**), Siège de l'ANP (**+5,1 MDHS**), Jorf lasfar (**+2,4 MDHS**), Tantan (**+1,5 MDHS**), Elhoceima (**+1,0 MDHS**).
- ▶ Achats consommés de matières et fournitures consommables : **9,0 MDHS**, soit une baisse de **7,9%** par rapport à 2020 l'équivalent de **-0,8 MDHS** due principalement à la baisse des besoins en fournitures ;
- ▶ Variation de stocks de Matières et fournitures : **-0,3 MDHS** en 2021 en baisse par rapport à 2020 de **1,2 MDHS** ;

### ↳ LES AUTRES CHARGES EXTERNES : 465,3 MDHS (-43,3 MDHS, soit -8,5%)

Les réalisations des rubriques de ce poste, se présentent comme suit :

- ▶ Les locations, charges locatives et redevances crédit-bail stagnent pour un montant de **31,8 MDHS** similaire à 2020 ;
- ▶ Les entretiens et réparations.....**372,9 MDHS (-54,0 MDHS, soit -12,7%)**.

Cette baisse s'explique principalement par l'effet conjugué de :

- La baisse des charges de dragage d'un montant de **9,1 MDHS** soit **-12,9%** par rapport à 2020 ;
- La hausse des frais d'entretien et de réparation des bassins et chenal d'accès **26,7 MDHS**, soit **+41,9%** par rapport à 2020 principalement au port d'Assilah de **+24,3 MDHS** ;
- La baisse des frais d'entretien et de réparation des quais de plaisance de **15,5 MDHS**, soit **-3,6%** par rapport à 2020 principalement au niveau du port de Smir de **-15,3 MDHS** ;
- La baisse des frais d'entretien et de réparation des voies d'accès de **10,6 MDS**, soit **-3,6%** par rapport à 2020 principalement au niveau des ports de Mohammedia de **5MDHS**, Dakhla de **2,6 MDHS**, Nador de **1,9 MDHS** et Elhoceima de **1,4 MDHS** ;
- La baisse des frais d'entretien et de réparation des digues et jetées de **51,8 MDHS** : Baisse de **26,6 MDHS** au port de Mohammedia, de **10,6 MDHS** au port de Safi, de **19,2 MDHS** au port de Kénitra et de **8,1 MDHS** au port de Larache conjuguée à l'augmentation enregistrée au niveau du port de Sables d'or de **13,2 MDHS** ;
- La hausse des frais d'entretiens et réparations des autres biens immobiliers de **+6,3 MDHS** soit **1,5%** principalement au niveau des ports de Casablanca de **3,9 MDHS**, Agadir de **2,6 MDHS**.

Les principales opérations de maintenance et d'entretien réalisées en 2021 ont porté sur :

- La maintenance des bassins et chenal d'accès (**90,6 MDHS**) ;
  - Le dragage des bassins (**61,8 MDHS**) ;
  - L'entretien des quais de plaisance (**31,0 MDHS**) ;
  - La maintenance des infrastructures de protection (**27,8 MDHS**) ;
  - L'entretien autres biens immobiliers (**27,5 MDHS**) ;
  - L'entretien des voies d'accès (**20,9 MDHS**) ;
  - L'entretien des bâtiments administratifs (**20,5 MDHS**) ;
  - L'entretien des réseaux d'eau et d'électricité (**20,2 MDHS**).
- ▶ Autres charges.....**60,5 MDHS (+10,7 MDHS, soit +21,4%)**
- Les Autres charges regroupant les primes d'assurance, ainsi que toutes les autres charges de fonctionnement ont atteint un niveau de **60,5 MDHS**, l'équivalent d'une augmentation de **10,7 MDHS**, soit **+21,4%** par rapport à 2020.

#### ↘ **IMPOTS ET TAXES : 290,7 MDHS (+1,5 MDHS, soit +0,5%)**

Les principales composantes de cette rubrique sont :

- ▶ Une redevance domaniale.....**110 MDHS** ;
- ▶ Produits à verser à l'Etat .....**160 MDHS** ;
- ▶ La taxe professionnelle et la taxe sur les services communaux...**20,7 MDHS**.

↳ **CHARGES DU PERSONNEL : 309,6 MDHS (+17,3 MDHS, soit +5,9%)**

Les charges du personnel ont enregistré au titre de l'année 2021, un montant de **309,6 MDHS**, soit une hausse de **5,9%** par rapport aux charges de l'année 2020, due aux avancements normaux, à l'effet des recrutements effectués au titre de l'année et au réajustement des salaires du personnel suite à l'adoption du nouveau statut du personnel de l'Agence.

**Sans l'effet de la provision pour congé payé les charges de personnel n'évolueront que de 4%**

Ces charges sont composées :

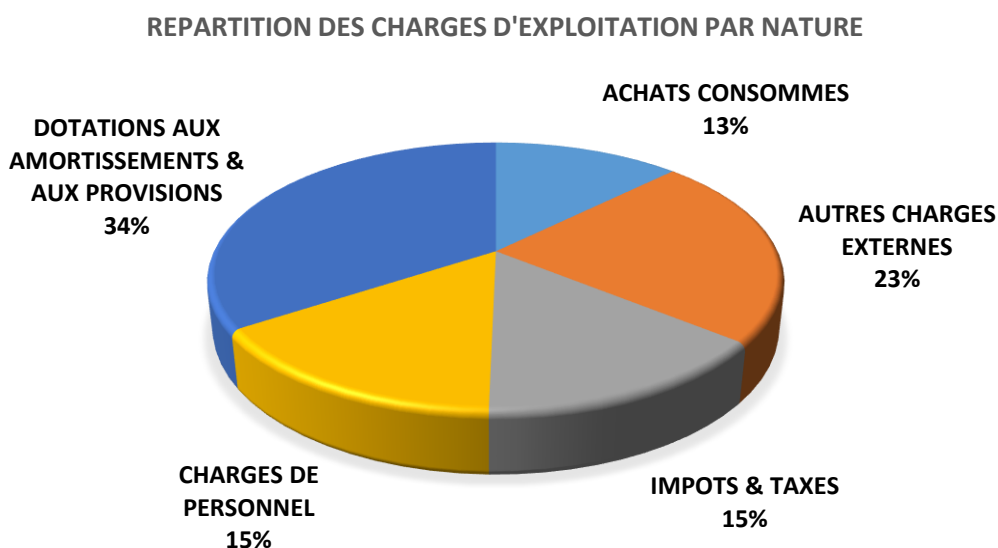
- ▶ De la rémunération du personnel.....**258,8 MDHS (+16 MDHS, soit +6,6%)** ;
- ▶ Des charges sociales.....**50,8 MDHS (1,3 MDHS, soit 2,6%)**.

↳ **DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS : 686,3 MDHS (+162,4 MDHS, soit +31,0%)**

Les rubriques de ces charges sont détaillées comme suit :

- ▶ Des dotations aux amortissements de **+82,7 MDHS**, passant de **447,6 MDHS** en 2020 à un montant de **530,3 MDHS** en 2021 soit **+18,5%** expliquée, principalement par la constatation de la dotation aux amortissements du Poste A au port de Mohammedia de **52,4 MDHS** et du dragage massif de **22,5 MDHS**.
- ▶ Des dotations aux provisions pour risques et charges durables de **+38,3 MDHS**, affichant ainsi un montant de **70,6 MDHS** en 2021, contre **32,3 MDHS** en 2020 soit **+118,4%**, cette hausse est expliquée principalement par l'effet conjugué de la constatation en 2021 des dotations aux provisions pour litige aux ports de Jorf lasfar d'un montant de **+5,1 MDHS**, de Mohammedia de **+59,5 MDHS**, et de la constatation en 2020 des dotations aux provisions au port de Casablanca (**-27,1 MDHS**).
- ▶ Des dotations aux provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés ayant connu une hausse de **36,1 MDHS**, en passant de **40,1 MDHS** en 2020 à **76,2 MDHS** en 2021.

La répartition des charges d'exploitation dont le montant s'élève à **2 005,2 MDHS**, se présente par nature, comme suit :



Les principaux indicateurs financiers de l'ANP au titre de l'année 2021, sont récapitulés dans le tableau ci-après :

En 1000 DHS

Rubriques	REALISATIONS 2021	REALISATIONS 2020	REALISATIONS 2021 Hors DEAP	REALISATIONS 2020 Hors DEAP	VAR EN VALEUR R21/R20	VAR % R21/R20	VAR % R21 /R20 Hors DEAP
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 191 275	2 006 215	2 191 275	2 006 215	185 060	9,2%	9,2%
CHARGES D'EXPLOITATION	2 005 178	1 850 587	1 318 823	1 326 678	154 591	8,4%	-0,6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	186 097	155 628	872 452	679 537	30 469	19,6%	28,4%
RESULTAT FINANCIER	-105 581	-153 298	-105 581	-153 298	47 717	-31,1%	-31,1%
RESULTAT COURANT	80 516	2 330	766 871	526 239	78 186	3355,8%	45,7%
RESULTAT AVANT IMPOTS	82 320	98 832	768 675	622 741	-16 512	-16,7%	23,4%
IMPOTS SUR LES SOCIETES	36 262	32 520	249 032	194 932	3 742	11,5%	27,8%
RESULTAT NET	46 058	66 312	519 643	427 810	-20 253	-30,5%	21,5%

Comme il ressort sur le tableau suscit , sans l'impact des dotations d'exploitation aux amortissements et aux provisions (DEAP), ces indicateurs  volueront tous   la hausse.

## Partie II : Comptes consolid s du Groupe 'ANP'

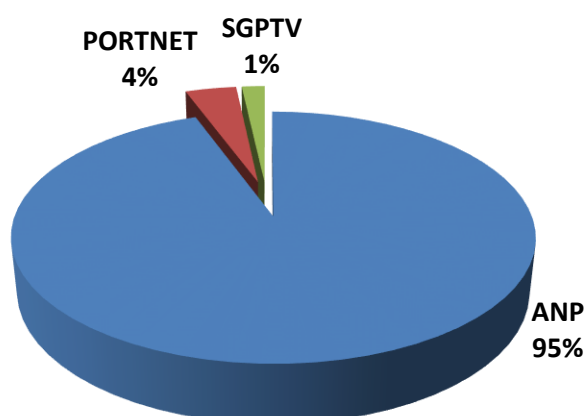
Les r alisations financi res consolid es du Groupe 'ANP' au titre de l'ann e 2021 se pr sentent comme suit :

### A. EN TERMES D'ACTIVIT  :

#### I. CHIFFRE D'AFFAIRES :

Le chiffre d'affaires consolid  r alis  en 2021, compar    celui de 2020, a connu une augmentation de **6,2%** en passant de **2 054 MDHS**   **2 182 MDHS** en 2021 consolidant la m me tendance haussiere que celle enregistr e les ann es pass es.

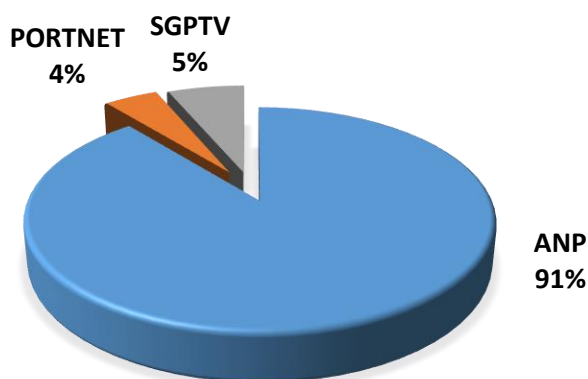
Par structure, Le chiffre d'affaires du Groupe 'ANP' est r parti comme suit :



## II. CHARGES D'EXPLOITATION :

Les charges d'exploitation consolidées s'élèvent au titre de l'année 2021 à un montant de **2 295 MDHS**, soit **+10,8%** par rapport aux réalisations de 2020.

Par structure, ces charges se présentent comme suit :



## III. RESULTATS CONSOLIDES

Les résultats consolidés au titre de l'exercice 2021 sont comme suit :

- ⚡ Résultat d'exploitation consolidée ..... **53 MDHS.**
- ⚡ Résultat courant consolidée ..... **-51 MDHS.**
- ⚡ Résultat net consolidée ..... **-56 MDHS.**

Le tableau ci-après, reprend une synthèse des produits et de charges (Cf. détail Produits et Charges en annexes) :

Indicateurs	En MDHS			
	REALISATIONS 2021 ANP	REALISATIONS 2021 PORTNET	REALISATIONS 2021 SGPTV	REALISATIONS 2021 GROUPE 'ANP'
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 066	86	30	2 182
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 191	113	44	2 348
CHARGES D'EXPLOITATION	2 091	91	113	2 296
RESULTAT D'EXPLOITATION	99	22	-69	53
RESULTAT COURANT	15	24	-90	-51

### B. AU NIVEAU BILANCIEL :

Tel que détaillé ci-après, le total actif consolidé est de **23,0 Milliards de DHS** en 2021 contre **21,8 Milliards de DHS** en 2020, soit une augmentation de **5,5%** expliquée essentiellement par l'augmentation du niveau d'investissement de l'Agence.

En effet, les immobilisations représentent au titre de l'année 2021 près des  $\frac{3}{4}$  du total de l'actif (**68%**) contre **70,4%** enregistré en 2020, soit presque la même proportion que celle de l'année 2021.

Les Fonds propres sont de **10,4 Milliards de DHS**, soit près de la moitié du total du bilan (**45%**). Cela est dû à l'apport de l'Etat au fonds de l'ANP en 2019 des fonds d'un montant de **5 Milliards de DHS** en contrepartie d'une immobilisation incorporelle du même montant.

En ce qui concerne la mobilisation de financements, la variation constatée concerne essentiellement les emprunts de l'ANP pour **388 MDHS** et ceux de la SGPTV pour **99 MDHS** avec des remboursements effectués par l'ANP pour **435 MDHS** durant l'année 2020.

### BILAN CONSOLIDÉ ACTIF En MDHS

ACTIF	EXERCICE au 31/12/2021	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2020
* Immobilisations incorporelles	4 851	4 953
* Immobilisations corporelles	10 028	9 689
* Immobilisations financières	668	669
* Titres MEE	252	244
* Impôts différés actifs	34	9
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>15 833</b>	<b>15 564</b>
* Stocks	8	8
* Créances d'exploitation	752	618
* Créances diverses	3 370	3 468
* Titres et valeurs de placement	176	134
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 306</b>	<b>4 228</b>
* Trésorerie-Actif	2 889	1 971
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>23 028</b>	<b>21 763</b>

### BILAN CONSOLIDÉ PASSIF En MDHS

PASSIF	EXERCICE au 31/12/2021	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2020
<b>Capitaux Propres Groupe</b>	<b>9 601</b>	<b>9 617</b>
* Capital social	9 063	9 063
* Réserves Consolidés	554	490
* Résultat net part groupe	-16	64
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>140</b>	<b>179</b>
<b>CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>9 741</b>	<b>9 796</b>
* Subventions d'investissement	320	320
* Provisions pour risques et charges	351	322
* Dettes financières	7 139	6 060
<b>PASSIF IMMOBILISE</b>	<b>7 810</b>	<b>6 702</b>
* Dettes d'exploitation	493	586
* Autres dettes	1 584	1 830
* Autres provisions pour risques et charges	3	5
<b>PASSIF CIRCULANT</b>	<b>2 080</b>	<b>2 421</b>
* Trésorerie-Passif	3 397	2 844
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>23 028</b>	<b>21 763</b>



## C. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ :

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

En millions de dirhams	Capital	Réserves et résultat consolidés	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêt minoritaire	Total capitaux propres
<b>Au 1er janvier 2020</b>	<b>9 063</b>	<b>490</b>	<b>9 553</b>	<b>211</b>	<b>9 764</b>
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur		-	-		-
<b>Montants retraités à l'ouverture</b>	<b>9 063</b>	<b>490</b>	<b>9 553</b>	<b>211</b>	<b>9 764</b>
<b>Variation des capitaux propres</b>					
Résultat de l'exercice	-	64	64	-	31
<b>Résultat global total de l'année</b>		<b>64</b>	<b>64</b>	<b>-</b>	<b>31</b>
Augmentation de capital	-	-	-	-	-
Reclassement des réserves	-	-	-	-	-
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2020</b>	<b>9 063</b>	<b>554</b>	<b>9 617</b>	<b>179</b>	<b>9 796</b>
<b>Au 1er janvier 2021</b>	<b>9 063</b>	<b>554</b>	<b>9 617</b>	<b>179</b>	<b>9 796</b>
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur		-	-		-
<b>Montants retraités à l'ouverture</b>	<b>9 063</b>	<b>554</b>	<b>9 617</b>	<b>179</b>	<b>9 796</b>
<b>Variation des capitaux propres</b>					
Résultat de l'exercice	-	16	16	-	40
<b>Résultat global total de l'année</b>	<b>-</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>40</b>
Augmentation de capital	-	-	-	-	-
Reclassement des réserves	-	-	-	-	-
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2021</b>	<b>9 063</b>	<b>539</b>	<b>9 602</b>	<b>139</b>	<b>9 741</b>

## D. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉ :

En MDHS

RUBRIQUES	EXERCICE au 31/12/2021	EXERCICE au 31/12/2020
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
* Résultat net consolidé	-56	32
* Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Dotations aux amortissements	548	524
Variation des impôts différés	-25	5
Plus-values de cessions, nettes	-0	-0
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence nette des dividendes reçus	-8	2
Autres flux	-29	10
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES</b>	<b>430</b>	<b>573</b>
* Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-350	-42
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>81</b>	<b>531</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		
* Acquisition d'immobilisations	-784	-1 209
* Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	0	0
* Autres variations d'immobilisation		
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-784</b>	<b>-1 209</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
* Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
* Diminution des immobilisations financières	7	7
* Augmentation des immobilisations financières	-6	-156
* Augmentation des Dettes de Financement	2 448	487
* Remboursements d'emprunts	-1 339	-445
* Augmentation de capital		
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>1 110</b>	<b>-106</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>406</b>	<b>-784</b>
* Trésorerie et équivalent de trésorerie d'ouverture	-739	46
* Trésorerie et équivalent de trésorerie de clôture	-332	-739

## **E. ETAT DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (ETIC) DU GROUPE ANP**

### **I. ACTIVITE DU GROUPE :**

L'ANP a été créée en vertu de la loi 15/02 et a pour principales missions :

- D'assurer le développement, la maintenance et la modernisation des ports pour traiter, dans les meilleures conditions de gestion, de coût, de délai et de sécurité, les navires et les marchandises transitant par les ports ;
- D'assurer la sûreté et la sécurité dans les ports au respect de la dimension environnementale ;
- De veiller à l'optimisation de l'utilisation de l'outil portuaire par l'amélioration de la compétitivité des ports, la simplification des procédures et des modes d'organisation et de fonctionnement ;
- D'assurer la régulation dans les ports de manière à garantir le respect du libre jeu de la concurrence dans l'exploitation des activités portuaire.

### **II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :**

- Les faits marquants concernant l'année 2021 se résument comme suit :
  - PORTNET S.A. a entamé en 2021 un chantier d'envergure qu'est la stratégie de digitalisation, fondée sur une démarche participative, en ligne avec les directives du Nouveau modèle de développement du pays.
  - La stratégie d'Open innovation, qui découle de la vision de digitalisation de PORTNET S.A., se présente comme une réponse systémique aux défis du secteur du commerce international marocain.
  - Dans le cadre des efforts visant à accompagner la transformation digitale au Maroc, PORTNET S.A. continue d'explorer de nouvelles possibilités de partenariat. L'année 2021 a été marquée par la signature de plusieurs accords et conventions de partenariat avec divers acteurs de l'écosystème du commerce extérieur. entre autre ASMEX, ADD, CRI, Port de tanger ville , Club OEA et la direction de la marine marchande.
  - Avec plus de 20 projets lancés au cours de l'année 2021, PORTNET S.A. mise sur l'innovation et la créativité pour accélérer le rythme de leur réalisation :
    - Trade Direct, une solution multi-banques aux multiples avantages
    - Dématérialisation de la souscription des navires
    - Généralisation du paiement électronique aux agents maritimes
    - Vers une gestion intégrée des marinas partenariat entre l'Agence Nationale des Ports (ANP), la Société de Gestion du Port de Tanger Ville et PORTNET S.A., visant à améliorer l'expérience des usagers au niveau du port de Tanger Ville.
    - Digitalisation de la Conférence portuaire Cette solution s'inscrit dans le cadre de la stratégie de transformation numérique des ports pilotée par l'ANP, en partenariat avec PORTNET S.A. et l'ensemble des acteurs de l'écosystème du commerce extérieur.
    - Une solution dédiée aux marchandises dangereuses et spéciales
    - Notification préalable de livraison des déchets à une installation portuaire
    - Dématérialisation de la procédure de destruction des marchandises
    - Le projet d'échange des données de pesage s'inscrit dans le cadre de la stratégie de transformation digitale des ports de l'ANP (Smart Port), menée conjointement avec la communauté portuaire, la Douane et le Guichet Unique du commerce extérieur PortNet.

- Les principaux faits ayant marqué les activités de la SGPTV à fin décembre 2021, se présentent comme suit, à savoir :
  - L'achèvement de l'étude pour l'élaboration du plan stratégique de la SGPTV pour la période 2021 - 2025.
  - Le déblocage par voie directe de la créance du crédit de TVA d'un montant de 20,5 MDH après avoir renoncé au contrat d'affacturage conclu avec la Banque Populaire en date du 08/12/2021.
  - La signature en date du 22 Février 2021 du contrat de prêt relatif au crédit de 100 MDH garanti par le « FGEEP », concrétisé avec Attijariwafa Bank. La mobilisation des fonds nécessaires destinés au paiement des fournisseurs et prestataires de la SGPTV, a atteint jusqu'à fin décembre 2021, un montant de 87,34 MDH.
  - La mise en service de la quasi-totalité des locaux commerciaux et services de la Marina (onze commerces).
  - L'élection du Port de Tanger Ville en tant que membre du Conseil d'Administration de l'association « Med Cruise » lors de la 59<sup>ème</sup> Assemblée Générale qui s'est déroulée à Barcelone le 04 novembre dernier.
  - La réalisation par le remorqueur « BAB AL MARSA » de deux opérations d'assistance maritime à des navires de plaisance en danger.
  - La conclusion d'un partenariat avec l'ONCF par le développement d'offres touristiques avec les produits et services de la Marina (activités nautiques et culturelles) et la vente des billets LGV à destination de Tanger (le nouveau concept « ALBORAQ Nautique »). Cette convention a été signée le 17 août 2021.
  - La signature de la convention cadre de coopération et de partenariat entre l'ANP, la SGPTV et la société « PORTNET » en vue d'échanger autour de leurs systèmes d'information. A ce titre, plusieurs échanges et réunions ont eu lieu en 2021 pour sa mise en œuvre.

Par ailleurs, la SGPTV s'est trouvée sévèrement impactée en raison des dispositions urgentes et préventives prises pour limiter la propagation de la Covid-19. Il s'agit, en l'occurrence de la suspension par la Direction de la Marine Marchande à partir du 13 Mars 2020 de l'accès aux ports marocains des navires de plaisance, de croisière et de passagers. Depuis cette date, le Port de Tanger ville est totalement fermé au trafic des passagers et plaisance.

C'est ainsi que toutes les activités de la SGPTV ont été sévèrement impactées, ce qui a pesé lourdement sur sa situation financière en générant un résultat net de près de **-94 MDHS** en 2021.

### **III. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION :**

Les comptes sociaux des entreprises entrant dans le périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés suivant les règles et les pratiques comptables applicables au Maroc.

#### **3.1 Principales règles comptables et méthodes de consolidation du groupe ANP**

Tel que prévu par la circulaire N° 07/09 de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), le Groupe 'ANP' a la possibilité de présenter ses comptes consolidés soit conformément à la méthodologie du Conseil National de la Comptabilité (CNC) relative aux comptes consolidés (avis n°5) soit conformément aux normes IFRS.

Les principes et méthodes de consolidation utilisés par le Groupe ANP sont basés sur la méthodologie publiée par le CNC.

### 3.1.1 Méthodes et périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Celui-ci est présumé pour les sociétés contrôlées à plus de 50%. Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée exister lorsque le Groupe ANP détient, directement ou indirectement, 20% ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Le périmètre de consolidation de l'ANP se présente comme suit :

Sociétés	Secteur D'activité	Périmètre au 31 décembre 2021			Périmètre au 31 décembre 2020		
		% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
ANP	Secteur Portuaire	100%	100%	IG*	100%	100%	IG
PORTNET	Secteur Portuaire	78,80%	78,80%	IG	78,80%	78,80%	IG
SGPTV	Secteur Portuaire	51%	51%	IG	51%	51%	IG
LPEE	ESSAIS & ETUDES	24,99%	24,99%	MEE*	24,99%	24,99%	MEE
CID	CONSEIL-INGENIERIE	33,55%	33,55%	MEE	33,55%	33,55%	MEE

-IG\* : Intégration Globale

-MEE\* : Mise En Equivalence

Au cours de l'année 2021 le périmètre de consolidation n'a pas connu de changement au niveau des entités consolidées.

Les sociétés exclues du périmètre de consolidation et leurs raisons d'exclusion se détaillent comme suit :

Sociétés	2021 et 2020	
	% de participation	Raison d'exclusion
SERECAP	0,21%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)
AMOS	5%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)
ADM	0,60%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)
NIHAM	25%	En liquidation
SAPT	8,33%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)
NWM	12,88%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)

### 3.1.2 Dates de clôture

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre.

### 3.1.3 Immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement les brevets, les licences et les droits incorporels nécessaires à l'exploitation.

### 3.1.4 Immobilisations corporelles

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue de l'immobilisation. Les durées d'amortissement appliquées par nature d'immobilisation se présentent comme suit :

▪ Constructions	3 à 20 ans
▪ Matériel informatique	3 à 5 ans
▪ Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
▪ Matériel de transport	5 ans
▪ Mobilier et Matériel de bureau	3 à 5 ans

Les plus-values sur cession d'immobilisation sont annulées en cas de cession intragroupe lorsqu'elles sont significatives.

Les opérations de crédit-bail sont retraitées comme des acquisitions d'immobilisations lorsqu'elles sont significatives. Elles sont inscrites au bilan sous forme d'une immobilisation corporelle et d'un emprunt correspondant, au compte de produits et charges, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière. En outre, les plus-values à l'occasion d'opérations de cessions-bails devraient être étalées sur la durée du contrat, lorsque le bien est repris dans le cadre d'une opération de financement.

### 3.1.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont essentiellement composées des titres de participation non consolidés qui figurent au bilan à leur coût d'acquisition et de leur valeur d'utilité.

Une provision pour dépréciation des titres de participation est constituée après analyse au cas par cas des situations financières de ces sociétés.

### 3.1.6 Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de matières et fournitures consommables. Les stocks sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée en fonction de leur valeur nette de réalisation.

### 3.1.7 Créances & chiffre d'affaires

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée au titre des créances contentieuses et des créances anciennes en fonction du risque lié à leur recouvrement.

Les créances (ainsi que les dettes) libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice ou de la période. Les pertes de change latentes ainsi que les gains latents sont enregistrés en résultat.

Le chiffre d'affaires est enregistré au moment où le service a été rendu au client.

### 3.1.8 Titres et valeurs de placement

Les titres et valeurs mobilières de placement sont enregistrés au coût d'achat. Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

### **3.1.9 Trésorerie**

Les comptes de trésorerie sont comptabilisés à leur valeur nominale.

### **3.1.10 Subvention d'investissements**

Les subventions d'investissements reçus de l'Etat sont rapportées au résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations concernées.

### **3.1.11 Provisions pour risques et charges**

Il s'agit de provisions évaluées à l'arrêté des comptes, destinées à couvrir des risques et des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Cette rubrique comprend également, l'évaluation des avantages postérieurs à l'emploi accordés selon la catégorie des salariés de l'entreprise. Ces avantages sont estimés sur la base de la méthode actuarielle dite « Projected unit credit method » (« PUC Proratée »).

L'indemnité susceptible d'être versée d'après les accords en vigueur dans l'entreprise, est estimée pour chaque participant à partir de ses données personnelles projetées (ancienneté et salaire) à l'âge de versement de la prestation.

Les engagements de l'ANP envers le participant (Valeur Actuarielle des Prestations Futures ou VAPF) sont alors calculés en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel, tenant compte de :

- La probabilité de présence du participant dans l'entreprise et de survie jusqu'au versement de la prestation ;
- L'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

### **3.1.12 Retraitement des impôts**

Les impôts sur le résultat regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Tous les passifs d'impôts différés sont pris en compte. En revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

### **3.1.13 Résultat non courant**

Les comptes de produits et charges non courants sont destinés à enregistrer les produits et les charges ne se rapportant ni à l'exploitation normale, ni à l'activité financière de l'entreprise, et ayant par conséquent un caractère non récurrent.

### **3.1.14 Résultat par action**

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

### 3.1.15 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est corrigé pour tenir compte de l'incidence des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de la variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité, ainsi que des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

### 3.1.16 Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition est égal à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part dans les actifs et passifs retraités de l'entité acquise.

## IV. DETAIL ET EXPLICATION DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES ET DE LEURS VARIATIONS :

### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

En MDHS

GROUPE ANP	2020	Acquisitions Dotations	Cessions et retraits	Changement de périmètre	Reclassement	2021
<b>Brut</b>	<b>17 121</b>	<b>784</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17 900</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 130</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 145</b>
Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-	-	-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	71	11	-	-	20	102
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	5 059	4	-	-	20	5 043
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>11 990</b>	<b>770</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 755</b>
Terrains	13	-	-	-	-	13
Constructions	6 167	13	3	-	376	6 554
Installations techniques, matériel et outillage	789	22	2	-	112	922
Matériel de transport	144	5	-	-	-	149
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements	158	11	1	-	1	170
Autres immobilisations corporelles	31	1	0	-	-	31
Immobilisations corporelles en cours	4 688	717	-	-	490	4 916
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>2 479</b>	<b>548</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 022</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>177</b>	<b>118</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>295</b>
Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-	-	-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	45	14	-	-	-	59
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	132	104	-	-	-	236
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 302</b>	<b>430</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 727</b>
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	1 630	386	3	-	-	2 013
Installations Techniques, Matériel et Outillage	473	53	2	-	-	524
Matériel de Transport	36	15	-	-	-	51
Mobiliers, Matériel de Bureau et Aménagements	103	15	1	-	-	117
Autres Immobilisations Corporelles	19	3	0	-	-	22
Immobilisations corporelles en cours	41	41	-	-	-	0
<b>Total net</b>	<b>14 642</b>	<b>236</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14 878</b>

En 2021, les acquisitions correspondent à des projets d'infrastructure engagés par l'ANP et ses filiales. Les investissements de l'ANP représentent plus que 94% du total des acquisitions du Groupe ANP.

## 2. Immobilisations financières

Au 31 décembre 2021 et 2020, les immobilisations financières se présentent comme suit :

(en millions MAD)	31/12/2021	31/12/2020
Prêts immobilisés	10	11
Autres créances financières	5	5
Titres de participation (1)	654	654
<b>TOTAL NET</b>	<b>668</b>	<b>669</b>

(1) Au 31/12/2020 et 2021, les titres de participation sont constitués comme suit :

SOCIETES	Brute	Provision	Net 2021	Net 2020
SERECAP	0,01	0,01	-	-
AMOS	0,10	0,10	-	-
ADM	95	41	54	54
NIHAM	6	6	-	-
SAPT	50	-	50	50
NWM	550	-	550	550
<b>Total</b>	<b>701</b>	<b>47</b>	<b>654</b>	<b>654</b>

## 3. Titres mis en équivalence

Le détail des titres mis en équivalence se présente comme suit :

	Pourcentage de contrôle	
	31/12/2021	31/12/2020
CID	33,55%	33,55%
LPEE	24,99%	24,99%

Sociétés	31/12/2021		31/12/2020	
	valeur des titres	quote-part du résultat	valeur des titres	quote-part du résultat
CID	127	5	122	-6
LPEE	125	3	122	4
<b>TOTAL</b>	<b>252</b>	<b>8</b>	<b>244</b>	<b>-2</b>

Les principaux agrégats en normes marocaines des sociétés mises en équivalence sont détaillés comme suit :

	CID	
	31/12/2021	31/12/2020
Actif immobilisé	124	133
Actif circulant	402	393
Passif à long terme	412	409
Dettes du passif circulant	159	160
Chiffre d'affaires	235	222
Résultat d'exploitation	30	-2



	LPEE	
	31/12/2021	31/12/2020
Actif immobilisé	129	131
Actif circulant	761	735
Passif à long terme	643	630
Dettes du passif circulant	259	243
Chiffre d'affaires	484	473
Résultat d'exploitation	18	25

#### 4. Stocks

(en millions MAD)	31/12/2021	31/12/2020
Stocks et en-cours	9,8	9,2
Dépréciation (-)	-1,6	-1,6
<b>TOTAL NET</b>	<b>8,2</b>	<b>7,6</b>

Les stocks sont composés principalement de matières et de fournitures consommables et n'ont pas connu de variation significative au cours de l'année 2021.

#### 5. Créances d'exploitation :

(en millions MAD)	31/12/2021	31/12/2020
Clients et comptes rattachés	1 222	1 045
Dépréciation	-470	-427
<b>TOTAL NET</b>	<b>752</b>	<b>618</b>

L'ensemble des créances clients à fin 2021 et à 2020 a une échéance de moins d'un an.

#### 6. Actifs, passifs d'impôts différés et Impôt sur le résultat

##### 4.6.1. Actifs, passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés se détaillent comme suit :

(en millions MAD)	31/12/2021	31/12/2020
Impôts différés actifs	34	9
Impôts différés passifs	0	0

Les impôts différés sont relatifs à des retraitements de consolidation dont principalement, le retraitement des immobilisations en non valeurs, le retraitement des contrats de crédit-bail et le retraitement lié aux avantages post-emploi.

#### 4.6.2 Preuve d'impôt

(en millions MAD)	31/12/2021	31/12/2020
Impôt sur les sociétés	42	40
Impôts différés	-25	5
Charge d'impôt	17	45
Taux d'impôt constaté *	-43%	58%

\* Impôts sur les résultats/résultat avant impôts

La charge d'impôt a passé de **45 MDHS** en 2020 à **17 MDHS** en 2021 impactée principalement par la baisse de l'impôt sur les sociétés suite à la baisse du résultat avant IS.

(en millions MAD)	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net	-56	32
Impôts comptabilisés	17	45
Résultat avant impôt	-39	77
Taux d'impôt en vigueur	0,5%	31%
Impôt théorique	11	24
Autres impacts	6	21
Impôt effectif	17	45

#### 7. Créances diverses

(en millions MAD)	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	0	0
Personnel	0	0
Etat- débiteurs	1 274	1 216
Autres débiteurs	14	11
Comptes d'associés	0	0
Autres comptes de régularisation actif	2 082	2 241
<b>TOTAL NET</b>	<b>3 370</b>	<b>3 468</b>

La rubrique Etat débiteurs au 31 décembre 2021 est principalement composée de crédit de TVA pour **1 001 MMAD** contre **866 MMAD** au 31 décembre 2020 ainsi que la TVA récupérable de **199 MMAD** en 2021 contre **277 MMAD** en 2020 et des acomptes sur IS pour **44 MMAD** en 2021 contre **66 MMAD** en 2020.

#### 8. Subventions d'investissement

(en millions MAD)	31/12/2021	31/12/2020
Subventions d'investissement	320	320
<b>TOTAL</b>	<b>320</b>	<b>320</b>

Au 31 décembre 2021 et 2020, les subventions d'investissement sont relatives pour :

- **300 MDH** à la contribution de l'Etat au projet de réalisation de la Desserte Nord ;
- **20 MDH** correspondant à la contribution de l'Etat au projet de reconversion du Port de Tanger Ville.

## 9. Provisions pour risques et charges :

(en millions MAD)	31/12/2021	31/12/2020
Provisions durables pour risques et charges	351	322
Autres provisions pour risques et charges	3	5
<b>TOTAL</b>	<b>354</b>	<b>327</b>

Le tableau de mouvements des provisions pour risques et charges se présente comme suit :

(en millions MAD)	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Provisions pour risques et charges	303	71	42	331
Avantages au personnel	20	-	-	20
Provisions durables pour risques et charges	<b>322</b>	<b>71</b>	<b>42</b>	<b>351</b>
Autres provisions pour risques et charges	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>3</b>

La rubrique provisions durable pour risques et charges est composée principalement des provisions pour risques liés aux litiges avec les différents tiers pour **331 MMAD** au 31 décembre 2021 contre **303 MMAD** au 31 décembre 2020.

## 10. Dettes d'exploitation :

(en millions MAD)	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs et comptes rattachés	493	586
<b>TOTAL</b>	<b>493</b>	<b>586</b>

L'échéance des dettes d'exploitation en 2021 et 2020 est à moins d'un an.

## 11. Dettes financières :

Au 31 décembre 2021, l'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

(en millions MAD)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Emprunts obligataires	414	1 657	2 733	<b>4 805</b>
Autres dettes de financement	134	1 037	1 164	<b>2 335</b>
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>548</b>	<b>2 695</b>	<b>3 897</b>	<b>7 140</b>

Les dettes de financement incluent principalement :

- Emission, en 2021, de deux emprunts obligataires par placement privé, d'un montant de **950 MMAD** et **500 MMAD** ;
- Un crédit consortial garanti souscrit en 2021 pour un montant de **800 MMAD** ;
- Crédit AFD signé le 22 Juin 2020 pour un montant total de 100 Millions d'euros. Au 31 décembre 2021, trois tirages sont effectués pour un montant de **456 MMAD** ;

- Un emprunt obligataire souscrit en décembre 2019 pour un solde de **2 208 MMAD** ;
- Un emprunt obligataire souscrit en juin 2019 en deux tranches pour un solde de **847 MMAD** ;
- Un emprunt obligataire souscrit en 2017 en deux tranches pour un solde de **300 MMAD** ;
- Crédit consortial 1 représentant un solde de : **91 MMAD** ;
- Crédit AFD présentant un solde de : **315 MMAD** ;
- La signature par la SGPTV, en date du 22 Février 2021, du contrat de prêt relatif au crédit de 100 MDH garanti par le « FGEEP ». La mobilisation des fonds a atteint jusqu'à fin décembre 2021, un montant de **87 MMAD**.
- Un emprunt bancaire à long terme de la SGPTV pour : **479 MMAD** ;
- Déblocage par la SGPTV d'un découvert exceptionnel dans le cadre du mécanisme «Damane Oxygène » pour un solde de **17 MMAD**.

L'ensemble des dettes sont souscrites par l'ANP à l'exception des deux emprunts bancaires de **87 MMAD** et **454 MMAD** ainsi que le découvert exceptionnel de **17 MMAD** dû par la filiale SGPTV.

## 12. Autres dettes :

(en millions MAD)	31/12/2021	31/12/2020
Clients créditeurs, avances et acomptes	192	181
Dettes sociales	68	63
Dettes fiscales	785	635
Autres dettes et comptes de régularisation	539	951
<b>TOTAL</b>	<b>1 584</b>	<b>1 830</b>

Au 31 décembre 2021, le poste dettes fiscales comprend essentiellement la TVA facturée pour un montant de **172 MMAD** contre **142 MMAD** au 31 décembre 2020.

Les autres dettes et comptes de régularisation sont essentiellement relatifs aux dettes sur acquisition d'immobilisations pour **310 MMAD** en 2021 contre **719 MMAD** en 2020.

## 13. Trésorerie :

(en millions MAD)	31/12/2021	31/12/2020
Disponibilités	2 889	1 970
Trésorerie Passif	3 397	2 843
<b>Trésorerie nette</b>	<b>-508</b>	<b>-873</b>

La trésorerie nette a connu une amélioration entre les deux exercices 2020 et 2021 malgré l'effort d'investissement fourni par l'Agence compensé par la mobilisation des financements réalisés courant l'année 2021.

## 14. Chiffre d'affaires :

(en millions MAD)	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises	-	-
Ventes de services	2 182	2 054
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 182</b>	<b>2 054</b>

Le chiffre d'affaires est constitué principalement de :

- Droits de Ports pour **1 035 MMAD** en 2021 contre **1 059 MMAD** en 2020 ;
- Redevances de concessions et d'autorisations pour **765 MMAD** en 2021 contre **631 MMAD** en 2020 ;
- Redevance de gestion de réseaux pour **118 MMAD** en 2021 contre **114 MMAD** en 2020 ;
- Redevance d'occupation du domaine public pour **120 MMAD** en 2021 contre **109 MMAD** en 2020 ;
- Le chiffre d'affaires réalisé par la filiale PORTNET pour **87 MMAD** en 2021 contre **80 MMAD** en 2020 ;
- Le chiffre d'affaires de la filiale SGPTV pour **30 MMAD** en 2021 contre **36 MMAD** en 2020.

## 15. Autres charges externes :

### Détail des charges externes en milliers de dirhams

(en millions MAD)	31/12/2021	31/12/2020
Locations et charges locatives	20	19
Entretiens et réparations	506	482
Primes d'assurances	9	9
Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	1	1
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires & Commission	22	15
Redevances pour brevets, marques, droits	0	0
Transports	1	1
Déplacements, missions et réceptions	7	5
Reste du poste des autres charges externes	44	42
<b>Total</b>	<b>609</b>	<b>574</b>

Au 31 décembre 2021, La hausse des charges externes est liée principalement à la hausse des charges liées à l'entretien et à la maintenance des infrastructures portuaires, notamment le dragage des bassins.

## 16. Charges du personnel :

Au 31 décembre 2021, les charges du personnel, y compris les charges patronales, s'élèvent à **348 MMAD** contre **328 MMAD** au 31 décembre 2020.

L'effectif moyen des entreprises consolidées par intégration globale au cours de l'exercice 2021 est de 991 personnes contre 1 013 en 2020.

Au 31 décembre 2021, la rémunération des principaux dirigeants de l'ANP y compris les charges sociales s'élève à **7 MMAD** contre le même montant en 2020.

## 17. Dotation d'exploitation :

(en millions MAD)	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles	430	409
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	118	114
Dotations aux provisions	177	102
<b>Total</b>	<b>725</b>	<b>626</b>

L'augmentation des dotations aux amortissements est expliquée principalement par la mise en service de nouveaux investissements.

## 18. Résultat financier :

(En millions de dirhams)	31/12/2021	31/12/2020
Gains de change	32	2
Reprises financières : transfert charges	105	121
Produits des titres de participation	-	-
Intérêts et autres produits financiers	13	25
Produits financiers	150	148
Charges d'intérêts	250	256
Pertes de change	1	9
Autres charges financières	-	-
Dotations financières	3	5
Charges financières	254	270
<b>Résultat financier</b>	<b>-104</b>	<b>-121</b>

Le résultat financier a connu une hausse de **17 MMAD** en 2021 par rapport à 2020 expliquée principalement par l'augmentation des gains de change relatifs à la baisse du cours de change des emprunts contractés en devise par l'ANP.

## 19. Résultat non courant :

(En millions de dirhams)	31/12/2021	31/12/2020
Produits non courants	20	106
Charges non courantes	16	13
<b>Résultat non courant</b>	<b>4</b>	<b>93</b>

Au 31 décembre 2021, les charges non courantes correspondent principalement à la contribution de l'ANP au fond Codiv-19 pour **3 MMAD** et la contribution sociale de solidarité à l'ordre de **4 MMAD**.

Tandis que les produits non courants, correspondent principalement de pénalités sur marchés dans le cadre de marchés conclus avec certains fournisseurs de l'ANP pour **5 MMAD**.

La baisse du résultat non courant est due par la constatation, en 2020, des majorations de retards des marchés appliquées par l'ANP d'un montant total de **98 MMAD**.

## 20. Engagement hors bilan :

Au 31 décembre 2021, les avals, cautions et sûretés reçus par le Groupe ANP s'élèvent respectivement à **1 154 MMAD** contre **1 055 MMAD** en 2020. (cf. états annexes).

Les avals, cautions et sûretés donnés par le Groupe ANP s'élèvent à **500 MMAD** à fin 2021 et à fin 2020.

## 21. Information sectorielle :

Au Maroc, le Groupe ANP représenté par l'ANP en tant qu'Autorité portuaire, est le gestionnaire des ports relevant de son domaine d'intervention. Sa mission consiste principalement en (i) la maintenance et le développement des infrastructures portuaires, (ii) la veille sur le respect des règles de sûreté et sécurité dans les ports et (iii) la régulation des activités et des opérateurs dans les ports.

La principale activité du Groupe est liée à la gestion des ports du Maroc et des produits directement liés à ce processus. Le Groupe ANP dispose de filiales consolidées par mise en équivalence dont l'activité consiste à réaliser des études d'ingénieries et de conseils.

En conséquence, le Groupe qui opère à 100% au Maroc considère qu'il a deux activités principales : la gestion portuaire et le Conseil.

Les principaux agrégats de ces deux activités sont présentés comme suit :

(En millions de dirhams)	31/12/2021		31/12/2020	
	Activité portuaire	Activité de conseil	Activité portuaire	Activité de conseil
Actifs immobilisés	15 604	228	15 344	220
Actifs circulant	4 306	-	4 228	-
Trésorerie actif	2 889		1 970	
<b>Total Actif</b>	<b>22 800</b>	<b>228</b>	<b>21 542</b>	<b>220</b>
Capitaux propres	9 512	228	9 576	220
Passifs à long terme	7 810	-	6 702	-
Passifs circulant	2 079	-	2 421	-
Trésorerie passif	3 397	-	2 843	-
<b>Total Passif</b>	<b>22 800</b>	<b>228</b>	<b>21 542</b>	<b>220</b>
Chiffres d'affaires	2 182	-	2 054	-
Résultat d'exploitation	53	-	108	-

## 22. Entreprises liées :

Le volume des transactions réalisées par l'ANP avec LPEE s'est élevé à respectivement **7,2 MMAD** et **12,7 MMAD** respectivement au 31 décembre 2021 et 2020. Le solde dû par l'ANP à LPEE s'élève à près de **1,6 MMAD** au 31 décembre 2021.

Le volume des transactions réalisées par l'ANP avec CID s'est élevé à respectivement **1,8 MMAD** et **2,9 MMAD** respectivement au 31 décembre 2021 et 2020. Le solde dû par l'ANP à CID s'élève à près de **0,7 MMAD** au 31 décembre 2021.

### 23. Evénements post-clôture :

Néant.

### F. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
ANP	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère
PORTNET	78,80%	78,80%	IG	78,80%	78,80%	IG
SGPTV	51%	51%	IG	51%	51%	IG
CID	33,55%	33,55%	MEE	33,55%	33,55%	MEE
LPEE	24,99%	24,99%	MEE	24,99%	24,99%	MEE

-IG : Intégration Globale  
-MEE : Mise En Equivalence

Par ailleurs, et en rapport avec la pandémie COVID-19, il y'a lieu de préciser ce qui suit :

#### 👉 L'impact de cette situation sur les états financiers 2021 de l'ANP :

Malgré le contexte lié à la pandémie Covid-19 ayant marqué l'année 2021, l'ANP confirme sa résilience ; en témoigne les réalisations et performances enregistrées au titre de ladite année notamment en termes de chiffre d'affaires.

#### 👉 L'impact sur la continuité d'exploitation de l'ANP :

Dans le contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19, la continuité d'exploitation de l'Agence Nationale des ports n'est pas un sujet. Les ports constituent les poumons du pays.



# Partie III : Attestations des Auditeurs Externes :

## A. ATTESTATION PORTANT SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'ANP :



90, Avenue Mehdi Benbarka Hay Riad  
10000 Rabat

Agence Nationale des Ports (ANP)  
300, lotissement Mandarona, Sidi Maârouf  
Casablanca



119, Bd Abdelmoumen  
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES AUDITEURS INDEPENDANTS SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'AGENCE  
NATIONALE DES PORTS (ANP)  
(COMPTES SOCIAUX)  
- PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021 -

### AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

#### OPINION

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de l'Agence Nationale des Ports (ANP), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires « ETIC » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 9 719 034 627,39 dont un bénéfice net de MAD 46 057 754,51.

Ces états ont été arrêtés par la Direction dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de la pandémie de Covid-19, sur la base des éléments disponible à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Agence Nationale des Ports (ANP) au 31 décembre 2021 ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

#### FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Agence conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

#### EVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES CREANCES RATTACHEES

##### 1 Question-Clé identifiée

Les titres de participation et les créances rattachées enregistrent au 31 décembre 2021 des montants nets respectifs de 856 620 KMAD et 102 000 KMAD.

À la date d'entrée, les titres de participation sont comptabilisés généralement à leur coût d'acquisition. Pour leur part, les créances rattachées aux participations sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la valeur d'utilité des titres, une provision pour dépréciation à caractère exceptionnel est constituée pour la différence.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la quote-part de capitaux propres que les titres représentent. Cette quote-part est, le cas échéant, ajustée en fonction d'estimations sur lesquelles se fonde la direction pour déterminer la valeur d'utilité des titres des sociétés concernées. Compte tenu du poids des titres de participation et des créances rattachées au bilan et de leur sensibilité des soldes y afférents aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la direction pour déterminer la valeur d'utilité des titres, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

##### 2 Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à cette Question-Clé

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs actuelles des titres de participation et des créances rattachées, sachant que les participations de l'ANP constituent des participations stratégiques dans des entreprises publiques qui ne présentent pas de risques majeurs de cessation d'activité, nos travaux ont consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, principalement à :

- > Tester par sondages l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la Société et le cas échéant des dépréciations comptabilisées ;
- > Vérifier que les capitaux propres retenus dans les tests de dépréciation concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres, sont fondés sur une documentation probante ;
- > Vérifier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation des valeurs d'utilité déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

#### RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS DE SYNTHESE

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Agence ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Agence.

#### RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Agence ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Agence à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 27 Avril 2022

#### Les Auditeurs indépendants

Horwath Maroc Audit

**HORWATH MAROC AUDIT**  
11, Rue Al Khilouat Appl. N° 6  
Agdal - Rabat  
Tél : 05.37.77.46.70 / 71  
Fax : 05.37.77.46.76

Adib BENBRAHIM

Associé Gérant

BDO Sarl

**B.D.O Sarl**  
119, Bd Abdelmoumen  
Bouran - Casablanca

Zakaria FAHIM

Associé Gérant

## B. ATTESTATION PORTANT SUR LES COMPTES CONSOLIDES GROUPE ANP :



**Agence Nationale des Ports (ANP)**  
300, lotissement Mandarona, Sidi Maârouf  
Casablanca

### RAPPORT GENERAL DES AUDITEURS INDEPENDANTS SUR LES ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES DU GROUPE AGENCE NATIONALE DES PORTS (ANP) (COMPTES CONSOLIDES) - PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021 -

#### OPINION

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de l'Agence Nationale des Ports (ANP) et de ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 9 741 millions de dirhams, dont une perte nette consolidée de 56 millions de dirhams.

Ces états ont été arrêtés par la Direction dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de la pandémie de Covid-19, sur la base des éléments disponible à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2021 ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

#### FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer.

#### RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE A L'EGARD DES ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

#### RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR A L'EGARD DE L'AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 27 Avril 2022

#### Les Auditeurs indépendants

Horwath Maroc Audit



Aadib BENBRAHIM

Associé Gérant

BDO Sarl



Zakaria FAHIM

Associé Gérant

## **Partie IV : Environnemental Social et Gouvernance (ESG)**

### **A. INFORMATIONS A TITRE GENERAL**

#### **I. AGENCE NATIONALE DES PORTS (ANP) : Gouvernance et Stratégie RSE**

##### **1. Gouvernance :**

###### **a. Organes d'administration**

###### **↳ Composition du Conseil d'Administration**

L'Agence est administrée par un conseil d'administration et est gérée par un Directeur. Conformément à l'article 35 de la Loi portuaire 15-02. Le Conseil d'Administration est présidé par le Ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau conformément à l'article 3 du décret n° 2.17.201 du 28 avril 2017 relatif aux attributions du Ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau.

Il comprend les membres suivants :

- a) Des représentants de l'Administration ;
- b) Président de la fédération des chambres de commerce, d'industrie et de services, ou son représentant ;
- c) Président de la fédération des chambres d'agriculture, ou son représentant ;
- d) Président de la fédération des chambres des pêches maritimes, ou son représentant ;
- e) Président du groupement le plus représentatif des entreprises au Maroc ;
- f) Quatre personnalités choisies dans le secteur public et privé, pour leurs compétences technique, juridique, économique et professionnelle dans le domaine portuaire ;
- g) Deux représentants des organisations syndicales les plus représentatives des salariés de l'agence, conformément aux dispositions, de l'alinéa 2 de l'article 425 de la Loi n° 65-99 relative au code du travail.

Les membres visés aux (f) et (g) ci-dessus sont désignés par le Chef du Gouvernement pour un mandat de trois ans renouvelable une seule fois.

La qualité de membre du conseil d'administration, en ce qui concerne les membres visés au f) ci-dessus est incompatible avec tout intérêt personnel en relation avec le domaine portuaire.

Conformément à l'article 3 du décret 2-06-214, outre les membres visés aux (b), (c), (d), (e), (f), et (g) de l'article 35 de la loi n°15-02 susvisée, le Conseil d'Administration de l'ANP est composé des membres suivants :

- ▶ Le Ministre chargé des ports ;
- ▶ Le secrétaire général du Département chargé des ports ;
- ▶ Deux représentants du Département chargé des ports, dont le directeur des ports et du domaine public maritime ;
- ▶ Deux représentants du Département chargé des finances, dont le directeur des douanes et des impôts indirects ;
- ▶ Deux représentants du Département chargé du transport, dont le directeur de la marine marchande ;
- ▶ Un représentant du Département chargé de l'intérieur ;
- ▶ Un représentant du Département chargé de l'agriculture
- ▶ Un représentant du Département chargé des pêches maritimes ;

- ▶ Un représentant du Département chargé du commerce et de l'industrie
- ▶ Un représentant du Département chargé de la santé ;
- ▶ Un représentant du Département chargé de l'environnement ;
- ▶ Un représentant du Département chargé de l'énergie.

Les Départements ministériels membres du conseil d'administration de l'Agence sont représentés par leurs secrétaires généraux ou par des directeurs centraux.

Les membres visés aux b, c et d de l'article 35 de la loi n°15-02 précitée participent personnellement ou se font représenter par les vices présidents de leurs fédérations.

Le Président du Conseil d'Administration peut inviter à participer aux réunions de ce dernier, toute personne dont il juge la participation utile.

Le contrôleur d'Etat assiste aux réunions du Conseil d'Administration et des comités qui en découlent avec voix consultative et ce, en vertu de l'article 9 de la 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes.

#### ↳ **Date de nomination des membres de l'organe de gouvernance**

Les membres du Conseil d'Administration de l'ANP (CA), sont désignés Es-qualité. De ce fait, la désignation d'un membre est subordonnée à l'accès aux fonctions lui permettant de siéger au CA au niveau de son Administration ou Organisme d'appartenance.

#### ↳ **Mode de convocation**

L'article 37, de la loi n°15-02 susvisée, précise que « le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président, aussi souvent que les besoins de l'Agence l'exigent et au moins deux fois par an pour arrêter :

- ▶ Les états de synthèse de l'exercice clos.
- ▶ Le programme prévisionnel et le budget de l'exercice suivant.

#### ↳ **Conditions de délibérations**

L'article 38, de la loi n°15-02 indique que « le Conseil d'Administration délibère valablement lorsque les deux tiers de ses membres sont présents. Si le quorum des deux tiers n'est pas atteint, le Conseil est convoqué une deuxième fois dans un délai de quinze jours et délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix du Président est prépondérante ».

#### ↳ **Pouvoirs du conseil**

Conformément aux dispositions de l'article 36 de la loi n°15-02, le Conseil d'Administration dispose de tous les pouvoirs et attributions nécessaires à l'administration de l'Agence. A cet effet, il règle par ses délibérations les questions générales intéressant l'Agence, notamment :

- ▶ Arrête la politique générale de l'Agence dans le cadre des orientations fixées par le Gouvernement ;
- ▶ Arrête le programme des opérations techniques et financières de l'Agence ;
- ▶ Arrête le budget ainsi que les modalités de financement des programmes d'activités de l'Agence et le régime des amortissements ;
- ▶ Arrête les comptes et décide de l'affectation des résultats ;

- ▶ Fixe les redevances, les droits et les tarifs portuaires ;
- ▶ Arrête l'organisation administrative centrale et extérieure de l'Agence ;
- ▶ Adopte les statuts du personnel et les fait approuver dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur relative au personnel des établissements publics ;
- ▶ Examine les plans d'aménagement des ports avant leur approbation ;
- ▶ Examine les règlements d'exploitation des ports avant leur approbation ;
- ▶ Approuve les conventions de concession de gestion d'exploitation ;
- ▶ Donne son accord pour les autorisations d'exploitation portuaire revêtant un caractère de service public ;
- ▶ Approuve les contrats d'hypothèques conclus par les concessionnaires pour garantir le financement, la réalisation, la modification ou l'extension des ouvrages, des constructions, des équipements fixes et des installations à caractère immobilier, prévus par la concession ;
- ▶ Délègue les pouvoirs spéciaux au directeur de l'Agence pour le règlement d'affaires déterminées.

## b. Organes de direction

Les principaux dirigeants de l'ANP sont :

- ▶ Directrice Générale ;
- ▶ Directeur des Finances et Comptabilité ;
- ▶ Directeur du Pôle Stratégie et Régulation ;
- ▶ Directeur chargé de la Mission Coopération ;
- ▶ Directeur juridique ;
- ▶ Directeur des Infrastructures ;
- ▶ Directeur de l'Institut de Formation Portuaire ;
- ▶ Directeur de l'Organisation et Système d'Information ;
- ▶ Directeur des Ressources Humaines ;
- ▶ Directeur Régional du Port de Casablanca ;
- ▶ Directeur Régional Atlantique Nord et Directeur du Port de Mohammedia ;
- ▶ Directeur Régional Méditerranée Et Directeur Du Port De Nador ;
- ▶ Directeur Régional Atlantique Sud et Directeur du Port d'Agadir ;
- ▶ Directeur Régional des Ports d'El Jadida ;
- ▶ Directeur Régional des Ports de Safi ;
- ▶ Directeur Régional Grand Sud et Directeur du Port de Laâyoune ;
- ▶ Directeur Régional du Détroit et Directeur du Port de Tanger ;
- ▶ Chef du Département du Port de Larache ;
- ▶ Chef du Département du Port d'Essaouira ;
- ▶ Directeur du Port de Tan-Tan ;
- ▶ Directeur du Port de Dakhla.

Conformément à l'article 39 « le directeur de l'Agence est nommé dans les formes prévues à l'article 30 de la Loi n°15-02. Il détient tous les pouvoirs et attributions nécessaires à la gestion de l'Agence :

- ▶ Il exécute les décisions du Conseil d'Administration ;
- ▶ Il règle les questions pour lesquelles il aura reçu délégation du Conseil d'Administration ;
- ▶ Il assiste, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'Administration et y tient le rôle de rapporteur ;
- ▶ Il gère l'ensemble des services de l'Agence et coordonne leurs activités ;

- ▶ Il conclut les conventions de concession de gestion et d'exploitation portuaire ;
- ▶ Il délivre les autorisations d'exploitation portuaire et les autorisations d'occupation temporaire du domaine portuaire ;
- ▶ Il représente l'Agence vis-à-vis l'Etat, de toute administration public ou privée et de tout tiers ;
- ▶ Il représente l'Agence en justice et peut intenter toutes actions judiciaires ayant objet la défense des intérêts de l'agence, il doit toutefois en aviser le président du Conseil d'Administration ;
- ▶ Il peut, sous sa responsabilité, déléguer une partie de ses pouvoirs et de ses attributions au personnel de direction de l'Agence.

L'ANP dispose d'une procédure de nomination aux postes de responsabilité qui date du 02 octobre 2013 inspirée de la circulaire du chef de gouvernement N° 7/13 du 29 octobre 2013 relative à la nomination des postes de responsabilité des établissements publics.

Aussi, l'ANP est régie à la Loi n° 02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution, promulguée par le dahir n° 1-12-20 du 27 chaabane 1433 (17 juillet 2012).

### c. Comités spécialisés

Deux comités spécialisés sont créés au niveau du Conseil d'Administration de l'Agence, à savoir :

- ▶ Le Comité 'Stratégie et des Investissements' présidé par le Secrétaire Général du METLE ;
- ▶ Le Comité d'Audit présidé par le représentant de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation (DEPP/MEFRA).

Les comités d'audit et 'Stratégie et Investissements' se tiennent au moins 2 fois par an à l'occasion de :

- ▶ L'arrêt du bilan de l'agence et de son budget d'investissement et fonctionnement.
- ▶ Discussions des questions à soumettre au conseil.

### ↳ Comité 'Stratégie et Investissements'

Présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, le Comité 'Stratégie et Investissements' de l'ANP se compose des membres suivants :

- ▶ Le Chef de la Division des Infrastructures (Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration) ;
- ▶ Le Contrôleur d'Etat de l'ANP ;
- ▶ Un représentant du Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Economie Verte et Numérique ;
- ▶ La Directrice des Ports et du Domaine Public Maritime ;
- ▶ Un Représentant du Ministère de l'Energie, des Mines de l'Eau et de l'Environnement / Département de l'Environnement.

Le secrétariat dudit Comité est assuré par le Directeur du Pôle Stratégie et Régulation de l'Agence Nationale des Ports.

Les missions du comité 'Stratégie et Investissements' se déclinent comme suit :

- ▶ Préparer les sessions de Conseil ;

- ▶ Examiner avant la présentation du conseil le bilan et le budget ;
- ▶ Préparer les résolutions ;
- ▶ Donner un avis sur les grandes orientations stratégiques de l'Agence.

#### ↳ Comité d'Audit

Le Comité d'Audit de l'ANP se compose de :

- ▶ Le Chef de la Division des Infrastructures (Ministère de l'Economie et des Finances/DEPP) (Président du comité) ;
- ▶ Un Représentant du Ministère de l'Intérieur (Chef du Service de l'Animation Economique) (Membre) ;
- ▶ Un Représentant du Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Investissement et de l'Economie Numérique (Membre) ;
- ▶ Un Représentant du Ministère de l'Equipement, du transport et de la Logistique, Chef de la Division de l'Evaluation et du Contrôle de Gestion (Membre).

Le secrétariat dudit Comité est assuré par Directeur des Finances et de Comptabilité de l'Agence Nationale des Ports.

Les missions du comité d'audit se déclinent comme suit :

- ▶ Apprécier les principales méthodes comptables ;
- ▶ Examiner et apprécier la situation financière de l'Agence ;
- ▶ Appréhender les risques financiers éventuels ;
- ▶ Donner son avis pour atténuer les risques financiers éventuels.

#### d. **Rémunération attribuée aux membres des organes d'administration**

Aucune rémunération n'est versée aux membres des organes d'administration.

#### e. **Taux de présence aux réunions**

Le taux de présence aux sessions du CA dépasse 90%.

#### f. **Evaluation de l'organe de gouvernance**

Le CA de l'ANP s'autoévalue, notamment dans le cadre de sessions dédiées à la gouvernance. Le processus d'évaluation comprendra, également, une évaluation triennale à effectuer par un consultant indépendant.

## 2. La stratégie RSE de l'ANP

L'ANP est un acteur fédérateur œuvrant pour faire des ports un outil de développement intégré dans leur environnement local, régional, national et international.

Consciente de ses enjeux de RSE, et se plaçant dans le cadre de la Charte environnementale nationale et de l'inscription du Maroc dans une logique de Développement Durable, l'ANP a décidé de s'engager dans la définition et la mise en œuvre d'une démarche de RSE structurée, ce qui a donné lieu à la signature de **Sa Politique de Responsabilité Sociale et Environnementale en 2016**.

Cette démarche constitue l'outil qui vise à garantir, sur le long terme, une prise en compte équilibrée des enjeux économiques, environnementaux, sociaux et sociétaux.

Elle témoigne également de la volonté de l'ANP de s'inscrire, au-delà du strict respect des obligations règlementaires et contractuelles, dans une dynamique d'amélioration continue de ses performances environnementales, sociales et sociétales et donc de sa performance globale. Elle s'appuie sur :

- ▶ Le suivi permanent des aspects environnementaux et sociaux et une maîtrise des impacts des activités de l'ANP sur l'environnement et la société.
- ▶ Une veille réglementaire structurée et un suivi régulier du niveau de conformité.
- ▶ Le développement de programmes permettant de suivre, et au-delà, de piloter les performances de l'ANP relatives à ses enjeux de RSE.
- ▶ La contribution à des actions de recherche appliquée en vue de développer des solutions concrètes.

À travers cette démarche, l'ANP s'est fixé 6 objectifs principaux :

- ▶ Viser la conformité réglementaire environnementale des activités & opérations au niveau des ports et rechercher en particulier l'excellence en termes de gestion des matières dangereuses ;
- ▶ Renforcer la protection de l'environnement, et améliorer en particulier la gestion des déchets, la maîtrise des rejets liquides, la limitation des impacts des activités de « vrac » et la qualité globale de l'environnement des ports en développant des espaces verts adaptés ;
- ▶ Mobiliser les partenaires portuaires et les associer étroitement à la mise en œuvre et au suivi de la démarche RSE de l'ANP ;
- ▶ Maîtriser les impacts environnementaux et sociaux liés à la réalisation des travaux ;
- ▶ Apporter des réponses aux attentes exprimées par les parties intéressées et apporter un soutien aux plus vulnérables d'entre-elles ;
- ▶ Développer les ressources humaines qui sont l'essence même de la réussite de toute démarche.

## **II. PRESENTATION DES PRINCIPALES FILIALES DE L'ANP**

### **1. PORTNET S.A.**

#### **↳ Présentation de PORTNET**

Initié en 2008 par l'Agence Nationale des Ports, PORTNET (Guichet Unique National des Procédures du Commerce Extérieur) est le fruit de l'alliance stratégique des communautés portuaires et du commerce international. Il s'agit d'un outil propre au gouvernement marocain visant la mise en œuvre de plusieurs stratégies sectorielles en vue de l'amélioration du climat des affaires, des échanges commerciaux, de la compétitivité portuaire et logistique et de la généralisation sans oublier pour autant l'innovation dans les services E-gov.

Depuis sa création en Juin 2012, la Société PORTNET S.A a pour mission la mise en place du Guichet Unique National de facilitation de l'ensemble des procédures portuaires et du commerce. Collaborant avec l'ensemble des acteurs de la communauté portuaire et du commerce extérieur, PORTNET S.A. entend agir sur les leviers d'amélioration de la compétitivité portuaire et des opérateurs économiques du Maroc.

Actuellement, PORTNET a franchi la barre des 66 000 usagers, incluant plus de 56 000 importateurs et exportateurs, 1 500 déclarants et transitaires, 20 banques et plus de 43 administrations connectées.

Le tableau ci-après regroupe les principales informations relatives à la société PORTNET S.A. :



### Fiche signalétique

Dénomination sociale	PORTNET S.A.
Domaine d'activité	Gestion des données informatisées
Forme juridique	Société anonyme
Date de constitution	12 juin 2012
Missions	PORTNET S.A. est en charge du projet de mise en place du Guichet Unique National de facilitation de l'ensemble des procédures portuaires et du commerce, à savoir : (i) L'anticipation de l'information et de l'action ; (ii) La fluidification des procédures ; (iii) La mise en réseau des partenaires ; (iv) La conformité aux standards internationaux.
Capital social (31/12/2021)	11 326 800 MAD
Actionnariat (31/12/2021)	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ ANP : 78,8% ;</li><li>▪ Marsa Maroc : 5,3% ;</li><li>▪ Autres : 15,8%.</li></ul>
Chiffre d'affaires (31/12/2021)	86 651 812,45 MAD
Résultat Net (31/12/2021)	13 991 344,43 MAD

### ↳ Stratégie RSE de PORTNET S.A.

De nombreux organismes gouvernementaux et associations ont vu le jour afin d'orienter les entreprises vers des méthodes de management avantageant le respect de l'environnement. Dans ce cadre, PORTNET S.A. « Guichet Unique National des Procédures du Commerce Extérieur » considère la dématérialisation et l'optimisation des procédures au centre de ses intérêts. Il s'agit d'un choix stratégique en alignement avec le choix stratégique du Maroc de booster la compétitivité des entreprises en diminuant les délais et les charges relatives aux procédures du commerce extérieur.

La digitalisation (0 papier) est considérée comme une des solutions les plus avancées de la diminution de la consommation du papier et de l'émission du CO2 dû aux nombreux déplacements devant être effectués pour accomplir l'ensemble des formalités nécessaires.

### Engagements environnementaux de PORTNET S.A.

#### Favoriser les échanges électroniques

Envoi d'e-mails plutôt que de fax ou de courriers. Utilisation de scanners pour digitaliser les informations papier et les faire circuler au format électronique.



#### Mettre en place des systèmes de workflow

Les systèmes de workflow permettent de supprimer l'impression de documents et leur circulation au sein de différents services pour validation. De plus, les systèmes de workflow permettent de gagner du temps.



#### Adopter l'archivage électronique

En adoptant une solution d'archivage électronique, plus besoin d'imprimer les documents pour en conserver une copie ni d'emplacement spécifique pour stocker ces documents.



#### Dématérialiser les documents entrants et sortants

### Dématérialisation Totale

Suppression des impressions

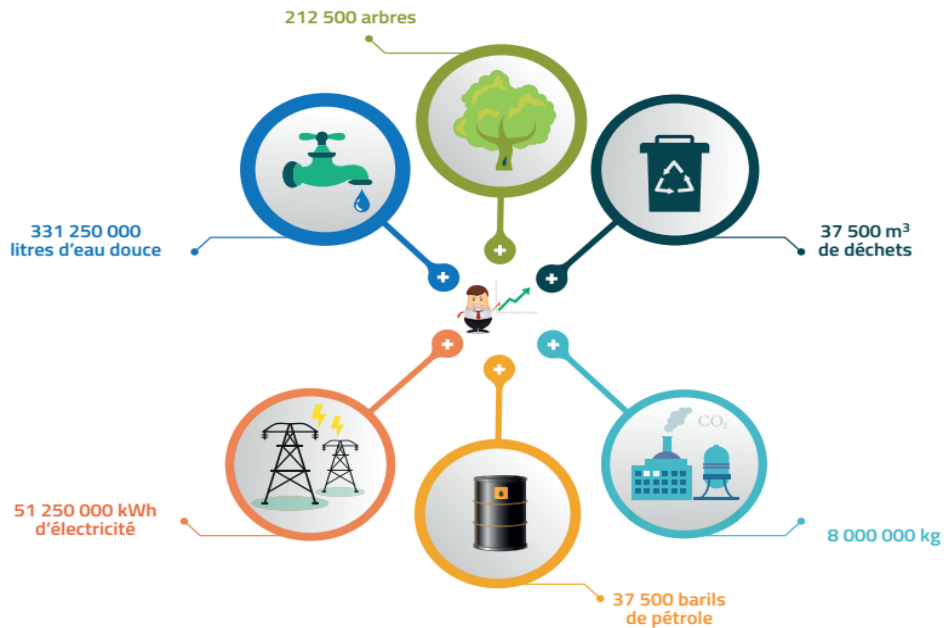


## ❖ QUELQUES CHIFFRES SUR LES APPORTS ENVIRONNEMENTAUX DE PORTNET S.A

### ➤ Gains annuels de la dématérialisation du titre d'importation :

Avant l'existence du Guichet Unique PortNet, près de 500 000 titres d'importation physiques par an étaient émis et traités entre les quatre opérateurs dans un cycle d'importation à savoir : le Ministère du Commerce Extérieur, les banques, L'office de Changes, la Douane et l'importateur. Si l'on multiplie le nombre de titres traités par le nombre des opérateurs concernés (5), on aura 2,5 millions de réceptions et/ou émission de documents entre ces opérateurs.

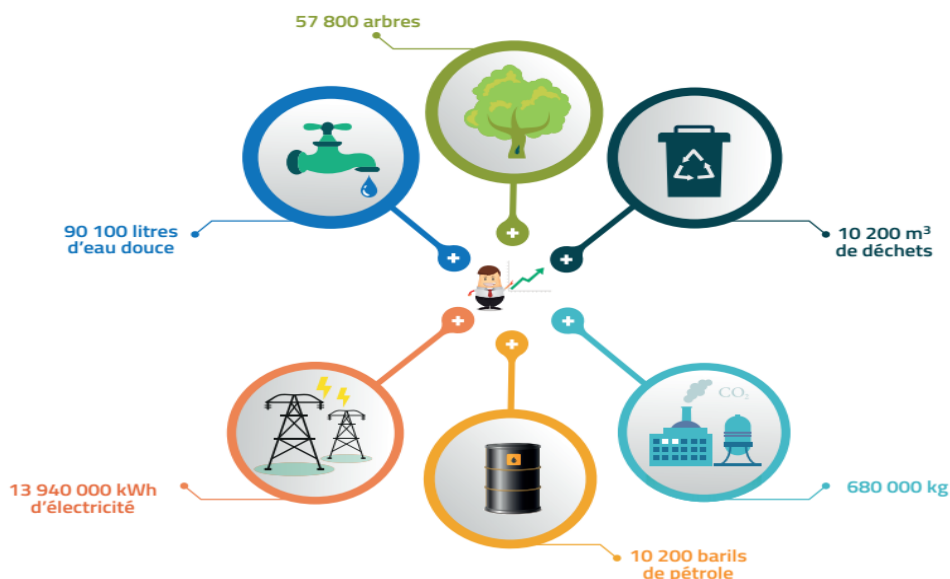
### Gains annuels de la dématérialisation du titre d'importation



### ➤ Gains annuels de la dématérialisation de la licence d'exportation

Annuellement, près de 170 000 titres d'exportation sont émis et traités et échangés entre quatre opérateurs du commerce extérieur à savoir : le Ministère du commerce extérieur, l'Office des changes, la douane et l'exportateur. Si l'on procède à la multiplication du nombre de titres traités (170000) par le nombre des opérateurs concernés (4), on aura 680 milles de réceptions ou émission de document entre opérateurs.

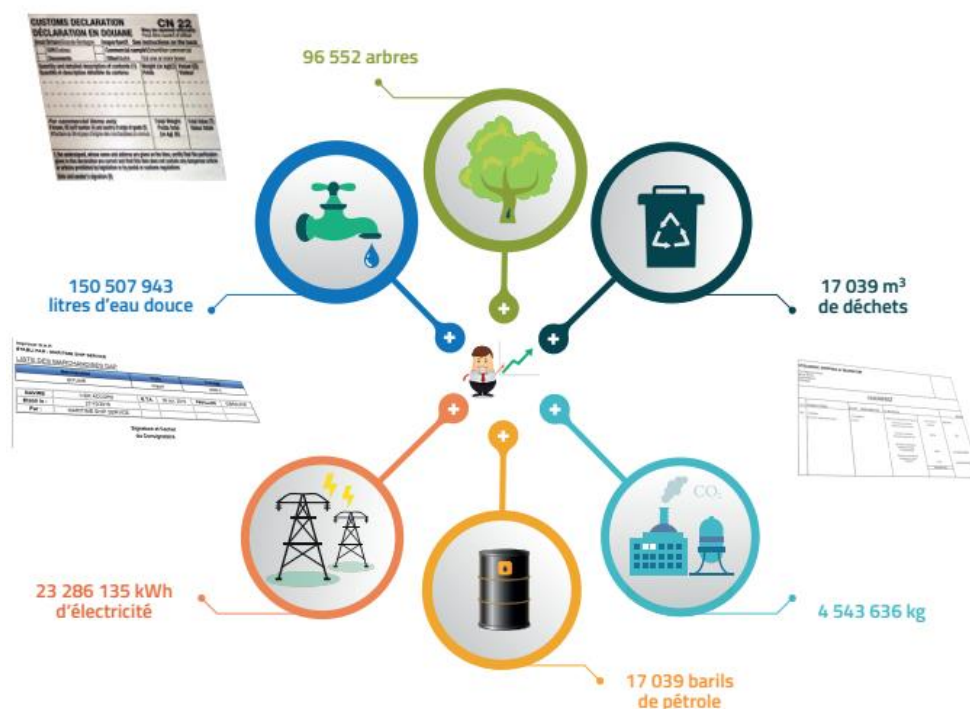
### Gains annuels de la dématérialisation de la licence d'exportation



➤ **Gains annuels de la dématérialisation des documents douaniers et maritimes**

PORTNET S.A. a veillé également sur la dématérialisation des procédures relatives à la gestion d’escale de navires et de contrôle douanier à savoir : le manifeste, la déclaration unique marchandises, l’avis d’arrivée, la demande d’attribution de poste et la main levée.

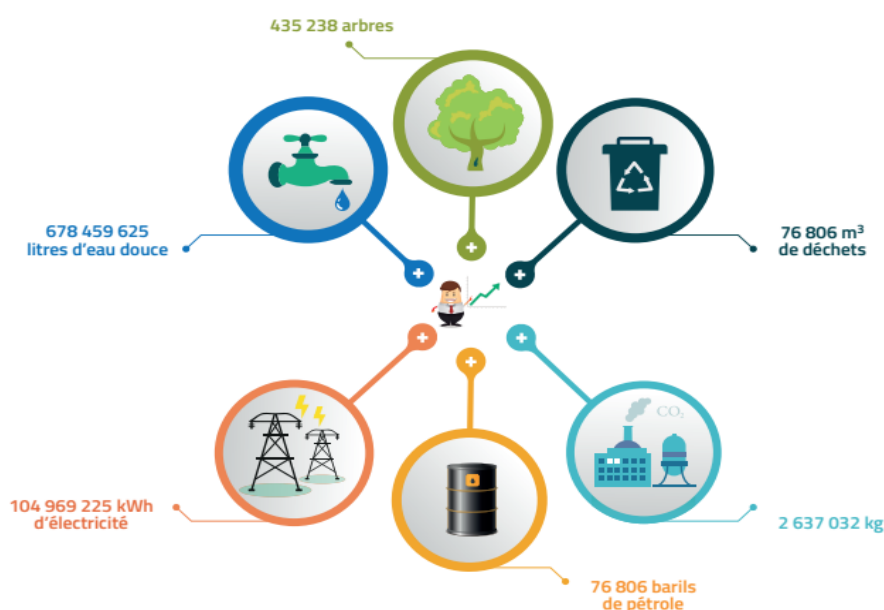
**Gains annuels de la dématérialisation des documents douaniers et maritimes**



➤ **Gains annuels de la dématérialisation des fiches suiveuses**

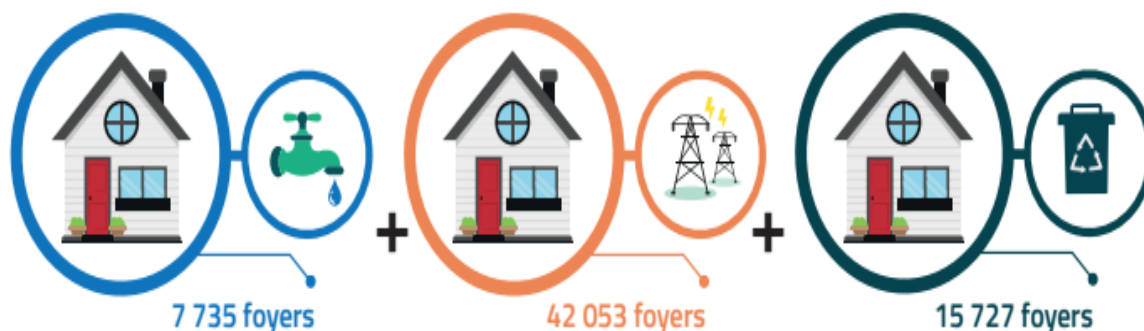
Depuis la mise en place de la coordination de la visite physique coordonnée au niveau de port de Casablanca, 512 045 visites coordonnées ont été programmées au niveau de la plateforme PortNet.

**Gains annuels de la dématérialisation des fiches suiveuses**

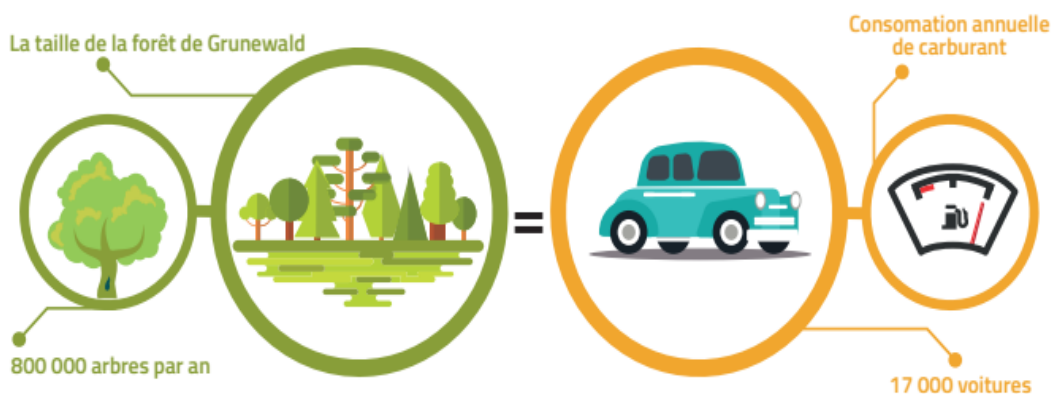


#### ❖ L'ÉCONOMIE GLOBALE OPÉRÉE PAR LA DÉMATÉRIALISATION VIA PORTNET.

La démarche de la dématérialisation permet au Maroc d'économiser l'équivalent de la consommation annuelle de 7 735 foyers en termes d'eau douce, 42 053 foyers en termes d'électricité et 15 727 foyers en termes de déchets.



Cette approche a permis également d'épargner 800 000 arbres par an (la taille de la forêt de Grunewald en Allemagne), d'économiser l'équivalent de la consommation annuelle de carburant de 17 000 voitures.



Sachant qu'à ce stade, seulement la moitié des procédures du commerce extérieur est dématérialisée, PORTNET S.A. et ses partenaires ont conscience de devoir fournir plus d'efforts en synergie pour développer cette politique de dématérialisation et avancer davantage dans le chantier d'optimisation des procédures.

## 2. Société de Gestion du Port de Tanger Ville – SGPTV

### ➤ Présentation de la SGPTV

La SGPTV est une filiale ayant pour objet la réalisation, l'aménagement, le développement des infrastructures nécessaires pour les activités de la croisière, ferry et plaisance dans la zone de Tanger ville ainsi que la gestion et l'exploitation de ces infrastructures.

Le tableau ci-après regroupe les principales informations relatives à la SGPTV S.A. :

### Fiche signalétique

<b>Dénomination sociale</b>	<b>Société de Gestion du Port de Tanger Ville - SGPTV</b>
<b>Domaine d'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ La réalisation, le réaménagement des infrastructures nécessaires au port de Tanger Ville afin qu'il puisse répondre aux activités de croisière, ferry et de plaisance ainsi qu'à celles se rapportant à l'accueil des navires ;</li><li>▪ L'exploitation et la gestion des activités du port de Tanger Ville dans le cadre d'une convention de concession de gestion conclue avec l'ANP.</li></ul>
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme à conseil d'Administration
<b>Date de constitution</b>	Avril 2012
<b>Missions</b>	<p>(i) La réalisation et l'aménagement des infrastructures nécessaires pour les activités de la croisière, de la plaisance et de l'accueil des ferries, au port de Tanger-Ville ;</p> <p>(ii) La gestion et l'exploitation de ces infrastructures ainsi que l'exercice de la police portuaire, dans le cadre d'une convention de concession de gestion conclue avec l'ANP, pour une durée de 50 ans, à compter du 1er octobre 2012.</p>
<b>Capital social (31/12/2021)</b>	400 000 000 MAD
<b>Actionnariat (31/12/2021)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ ANP : 51% ;</li><li>▪ SAPT* : 49% ;</li></ul>
<b>Chiffre d'affaires (31/12/2021)</b>	30 323 243,84 MAD
<b>Résultat Net (31/12/2021)</b>	-93 950 523,26 MAD

(\*) Société d'Aménagement pour la Reconversion de la Zone Portuaire de Tanger

### 📌 La stratégie RSE de SGPTV

Depuis sa création et au fil de son développement, la Société de Gestion du Port de Tanger Ville (SGPTV) déploie une démarche de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) graduelle et évolutive visant à améliorer de manière continue la qualité de service rendu à ses clients, en tenant compte en permanence des exigences de protection de l'environnement.

C'est ainsi que, le Projet de reconversion de la zone portuaire de Tanger Ville ambitionne de reconvertir le site en un port de plaisance, ferry, croisière et de pêche, et à renforcer le positionnement touristique et culturel de la ville de Tanger à l'échelle de la Méditerranée dans le strict respect de l'environnement et en améliorant l'impact social et économique.

Dans ce contexte, le Port de Tanger Ville a engagé, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de reconversion, une stratégie intégrée, durable et coordonnée avec l'ensemble des parties prenantes, afin de concilier le développement économique et social et les contraintes environnementales, dans le cadre d'une approche cohérente. Cette démarche s'appuie sur une vision commune de la gouvernance qui s'est traduite par la mise en place d'un ensemble de dispositifs de pilotage qui permettent, au fil des années de garantir et de maintenir en interne une convergence comportementale pour atteindre les objectifs escomptés.

Convaincue que la démarche RSE constitue un véritable levier de performance pour les entreprises à travers la bonne gouvernance et la gestion durable des ressources, la

Société de Gestion du Port de Tanger Ville a entamé plusieurs chantiers pour améliorer ses engagements en la matière envers les différentes parties prenantes et ce à travers différentes actions, notamment :

#### ❖ ACTIONS ENVIRONNEMENTALES REALISEES :

##### ➤ **En phase de démarrage du Projet :**

- ▶ Etude d'impact environnemental du Projet de reconversion de la zone portuaire de Tanger ville et obtention de l'accord du Comité National des Etudes d'Impact sur l'Environnement (CNIE) en date du 18/05/2011.

##### ➤ **Durant la phase de réalisation des travaux :**

- ▶ Engagement d'une démarche de surveillance et de contrôle de la qualité des matériaux et des sédiments marins ;
- ▶ Récupération et réutilisation des matériaux de démolition des anciennes bâtisses du port ;
- ▶ Redéploiement du sable de dragage dans la construction des terre-pleins des ports de pêche et de plaisance.

##### ➤ **Durant la phase exploitation :**

La SGPTV a intégré l'environnement comme une composante de la gestion quotidienne. C'est ainsi qu'elle a ciblé et entrepris une série d'actions significatives telles que :

- ▶ Installation d'ombrières avec couverture en panneaux photovoltaïques ;
  - Surface couverte : 4 500 m<sup>2</sup> en panneaux photovoltaïques ;
  - Puissance installée : 630 KWc ;
  - Production annuelle d'énergie : 1 GWH ;
  - Masse CO2 évitée par an : 650T.
- ▶ Projet de raccordement de la station photovoltaïque au réseau HTA de la zone portuaire ;
- ▶ Aménagement, plantation et entretien des espaces verts : le système de végétation du port reconverti est composé d'espèces correspondant aux caractéristiques bioclimatiques de la Région de Tanger ;
- ▶ Réalisation d'une installation de pompage et d'un réservoir de stockage des eaux provenant de la source existante au niveau du Port Center pour l'arrosage des espaces verts du Port ;
- ▶ Installation à la zone ferry/croisière et à la marina du vieux port d'un système de récupération et de traitement des eaux pluviales au niveau des voies de circulation et aires de pré embarquement des véhicules passagers ;
- ▶ Installation des micro stations d'épuration des eaux usées ;
- ▶ Curage systématique du réseau d'assainissement ;
- ▶ Nettoyage systématique des plans d'eau, voiries et terre-pleins ;
- ▶ Collecte et évacuation des déchets à la décharge publique ;
- ▶ Installation des bornes de services de 400 A et de 250 A pour les méga yachts afin d'éviter la mise en marche de leurs machines durant leurs séjours ;

- ▶ Installation des groupes électrogènes insonorisés et de faible consommation ;
- ▶ Généralisation des lampes et projecteurs LED pour l'éclairage public ;
- ▶ Réalisation de l'étude de danger afin de définir les dangers et d'analyser les risques liés aux activités et installations du port ainsi que l'établissement du plan d'urgence portuaire en coordination avec les autorités et les parties prenantes ;
- ▶ Acquisition des équipements de lutte contre la pollution marine accidentelle :
  - Acquisition de 600 ml de barrages flottants ainsi que les équipements de récupération et de stockage des eaux polluées,
  - Acquisition d'une vedette de servitude pour le remorquage des barrages flottants.
- ▶ Acquisition d'un remorqueur ASD de 59 Tonnes de force de traction, équipé de système FIFI 1 de lutte contre les incendies et de système de lutte contre la pollution marine ;
- ▶ Amélioration de l'offre d'Assistance en mer au nord du Maroc et notamment dans le détroit de Gibraltar avec la mise en service du remorqueur BAB ALMARSA et la réalisation de trois interventions d'assistance et de sauvetage de trois bateaux de plaisance.
- ▶ Réalisation de l'étude d'évaluation de l'impact socio-économique du Projet de reconversion de la zone portuaire de Tanger Ville sur son environnement extérieur ;
- ▶ Intégration de la composante de protection de l'environnement en tant qu'exigence dans les cahiers des charges pour tous les opérateurs et intervenants au port dans le cadre de permissions, autorisations ou concessions...
- ▶ Sensibilisation des occupants des locaux commerciaux et des cafés - restaurants de la Marina sur l'importance de la protection de l'environnement. Des rencontres ont été programmées avec les responsables de ces cafés-restaurants et des locaux commerciaux pour qu'ils adhèrent et contribuent activement à l'initiative "zéro plastique" ;
- ▶ Programmation de mise en place d'un téléphérique reliant le port, la Médina et la ville dans le cadre d'une action visant à doter la ville d'une mobilité verte.

#### ❖ PERFORMANCES OPERATIONNELLES :

- Déploiement de plusieurs services informatiques visant :
  - ▶ L'automatisation du traitement des flux passagers et véhicules en vue d'optimiser le temps de parcours des passagers et des formalités administratives ;
  - ▶ L'automatisation du traitement du processus accueil navires ;
  - ▶ La maîtrise de la sécurité du trafic maritime au Port ;
  - ▶ L'amélioration des prestations rendues aux clients ;
  - ▶ La simplification des processus à travers l'introduction de la soumission électronique et le Bureau d'Ordre digital. Cette dématérialisation a permis de réduire l'usage du papier et d'optimiser les déplacements ;
  - ▶ La maîtrise des éléments de facturation impactant le chiffre d'affaires ;

- Automatisation de la gestion des équipements techniques des bâtiments (chauffage, climatisation, éclairage, sécurité incendie...) à travers une plateforme de gestion centralisée (GTC) visant la maîtrise technique des bâtiments et l'efficacité énergétique ;
- Etablissement du plan de continuité d'activités visant la maîtrise des actions de lutte contre la pandémie Covid-19 et qui s'articule autour des actions suivantes :
  - ▶ Recensement des activités présentant des risques de prolifération de la pandémie ;
  - ▶ Recensement des espaces et catégories de personnes soumis aux risques de contamination ;
  - ▶ Evaluation des risques de contamination et de prolifération de la Covid-19 sur la base des directives des autorités sanitaires et gouvernementales ;
- Lancement de l'étude portant sur l'élaboration du plan stratégique de la SGPTV pour la période 2021-2025. Les missions de l'étude concernent (i) la réalisation du diagnostic stratégique (ii) la définition du modèle économique et du positionnement sur chacune des activités de la SGPTV ainsi que l'établissement du Business plan associé aux choix stratégiques, et du plan d'actions ;
- Optimisation en période de crise sanitaire des dépenses de fonctionnement et report des opérations d'investissement par la réduction des charges fixes et le maintien uniquement des dépenses strictement nécessaires au fonctionnement de la société ;
- Approfondissement des bassins des quais de croisière afin d'améliorer les conditions d'accès des paquebots de croisière ;
- Mise en service du chantier naval de la plaisance : élément clé, permettant de répondre aux attentes des plaisanciers en leur offrant des services de proximité de réparation et de maintenance des bateaux de plaisance d'une part et d'augmenter l'attractivité de la Marina d'autre part ;
- Mise en place et utilisation de deux hangars mobiles de protection de l'environnement lors des travaux de sablage et de peinture au niveau du chantier naval de la plaisance. (exigence de cahier des charges de la concession).
- Mise en place des équipements des catways pour les pontons flottants de la Marina afin d'améliorer les conditions d'accueil des bateaux de plaisance ;
- Ecoute permanente des clients et traitement de leurs réclamations: traitement des doléances des cafés-restaurants et occupants des locaux commerciaux, leur accompagnement durant la période de crise sanitaire....

#### ❖ INTEGRATION DU PORT DANS SON ENVIRONNEMENT IMMEDIAT

- Achèvement du Projet de reconversion du vieux port de pêche en port de plaisance :
  - ▶ Réalisation d'un nouveau bassin et élargissement du bassin existant concrétisant ainsi le principe fondateur du Projet de reconversion, à savoir : rapprocher l'eau de la ville et unir le port et la ville ;
  - ▶ Réalisation des voiries, réseaux divers, éclairage public et installation de gardes corps métalliques le long des bassins pour protéger et assurer la sécurité des visiteurs.



- Coordination avec les Autorités, la SAPT et Eagle Hills (société en charge de la composante urbaine) lors de la réalisation des projets de :
  - ▶ Réaménagement et extension du boulevard Mohammed VI sur le tronçon reliant l'ancienne gare ferroviaire à la Mosquée Lalla Abla.
  - ▶ Aménagement des places publiques Bab Al Marsa et la Marche Verte.
- Aménagement de l'ancien bâtiment de la Douane et sa reconversion en Port Center ouvert au public offrant ainsi aux visiteurs un partage de l'histoire du site et de la ville de Tanger ;
- Coordination avec la SAPT dans le cadre du projet de restauration, de réhabilitation et d'aménagement de BORJ « NAAM» situé à la Kasbah, en espace d'exposition de la mémoire d'Ibn Battouta ;
- Coordination avec la SAPT dans le cadre du projet de réalisation des travaux d'aménagement scénographique du Borj « Dar el Baroud » en centre d'interprétation du patrimoine militaire de Tanger ;
- Réalisation d'un village artisanal au profit des marchands ambulants en relation avec l'activité croisière ;
- Ouverture du port sur la ville, à travers :
  - ▶ L'enlèvement des anciennes barrières et murs de clôture ;
  - ▶ Réhabilitation de la muraille de l'ancienne médina de Tanger adjacente au port ;
  - ▶ L'ouverture des anciennes portes et Bordjs ;
  - ▶ Création d'espaces de vie pour les visiteurs dans le respect de la riche histoire du site et de la ville ;
- Interaction continue avec les acteurs locaux et la société civile à travers une approche inclusive pour contribuer au développement économique et social au niveau local.

#### ❖ ACTIONS LIEES AUX RESSOURCES HUMAINES

- Encouragement d'une bonne ambiance au sein de la société avec la programmation d'évènements et d'initiatives en interne ;
- Garantie de bonnes conditions de travail au sein de la société et au sein des sites de la zone portuaire de Tanger Ville ;
- Intégration d'exigences minimales (salaire, avantages sociaux, formation, reprise d'ancienneté, prise en charge des habillements et EPI, ...) dans le cadre des contrats des prestations assurées au Port ;
- Définition et adoption des mesures sanitaires et organisationnelles nécessaires pour lutter contre la Covid-19 et permettant de garantir au personnel un environnement sain et un cadre de travail respectant les règles d'hygiène telles qu'indiquées par les autorités publiques :
  - ▶ Sensibilisation du personnel de la SGPTV et du personnel en activité au Port ;
  - ▶ Mise à la disposition du personnel les moyens de protection contre la pandémie Covid-19 ;
  - ▶ Adoption du télétravail comme alternative en cas de besoin extrême (en cas de confinement, restrictions des déplacements, détection d'un cas Covid-19...);

- ▶ Réalisation d'un plan de communication composé d'affichage pour la sensibilisation et le respect de la distanciation sociale au niveau des espaces d'accueil et de circulation des personnes ;
- ▶ Réalisation de campagnes périodiques de désinfection au niveau des bureaux et d'espaces d'accueil ;
- ▶ Réalisation d'une opération de dépistage de la Covid-19 auprès des collaborateurs.
- ▶ Incitation du personnel, pendant la période de confinement et d'arrêt d'activité à la liquidation des congés administratifs.

## B. INFORMATIONS A TITRE SPECIFIQUE

### I. **INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES :**

#### 1. **Déploiement de la politique RSE : certification ISO 14001 des ports de commerce**

L'ANP a lancé une démarche de mise en place d'un système de management environnemental selon la norme ISO 14001 des ports de Mohammedia, Casablanca, Jorf Lasfar, Safi, Agadir, Nador et El Hoceima.



A ce titre :

- ▶ Les ports de **Nador** et **El Hoceima** ont été les premiers ports à recevoir la certification **ISO 14001 : 2015** courant Mars 2021 ;
- ▶ Les ports de **Jorf Lasfar** et **Safi** ont obtenu leur triple certification **ISO 9001 : 2015**, **ISO 14001 : 2015** et **ISO 45001 : 2018** respectivement en Mai 2021 et Septembre 2021 ;
- ▶ Les ports de **Casablanca** et **Mohammedia** ont obtenu la certification **ISO 14001 : 2015** respectivement en Juillet 2021 et Septembre 2021 ;
- ▶ Le port d'**Agadir** a passé avec succès l'audit de certification **ISO 9001 :2015** et **ISO 14001 : 2015** courant le mois de Décembre 2021.

Cette reconnaissance, qui atteste de la conformité de ces ports aux normes environnementales internationales et de leurs capacités à gérer avec efficacité les risques liés à leurs activités, vient renforcer la compétitivité de ces ports et témoigne de l'engagement continu de l'Agence dans la protection et la préservation de l'environnement.

#### 2. **Actions envers la communauté portuaire**

##### 👉 **La célébration de la journée mondiale de l'environnement dans les ports de l'ANP :**

- ▶ **Port de Mohammedia, le 02 Juin 2021 sous le thème « Le Port de Mohammedia : une Communauté Ecoresponsable »**

Cette rencontre a eu lieu en Hybride (présentiel et à distance) et a connu une large participation : plus de 137 participants dont opérateurs portuaires, sociétés pétrolières,....

Cette journée s'est conclue en Distribuant de certificats de reconnaissance aux agents de nettoyage du Port de Mohammedia.



► **Port de jorf Lasfar le 03/06/2021 sous le thème « Le Développement durable au port : un enjeu majeur pour la communauté portuaire ».**

Cette journée a réuni les acteurs de la communauté portuaire (Concessionnaires, Opérateurs, partenaires, Usagers de port,...) pour objectif de promouvoir une approche de collaboration qui place la protection de l'environnement au cœur des différents chantiers menés au port.

Des thématiques relatives à l'environnement et au développement durable ont été présentées sous forme de webinaires lors de cette journée par l'ANP et ses partenaires, qui ont permis de relever le débat sur les perspectives d'une meilleure intégration des enjeux de développement durable dans l'activité portuaire.

La cérémonie a été clôturée par une action de plantation des arbres et plantes donnant l'inauguration à une action d'aménagement des espaces verts au sein du port de Jorf Lasfar.



✚ **Journée de sensibilisation organisée par l'association des amateurs de mer pour la chasse sous-marine et la protection de l'environnement :**

L'ANP-Agadir a participé, le 13/06/2021, à une journée de sensibilisation organisée par l'association des amateurs de mer pour la chasse sous-marine et la protection de l'environnement. Cette association à but non lucratif a pour objet d'encourager la chasse sous-marine au Maroc et spécialement au niveau de la ville d'Agadir tout en respectant la vie aquatique et la préservation de l'environnement marin.

L'ANP Agadir a contribué lors de cette journée par la mise à la disposition de ladite association les moyens suivants :

- ▶ Une barge de lutte anti-pollution avec trois membres d'équipage ;
- ▶ Dotation suffisante d'hydrocarbures aux engins déployés durant la journée de l'évènement ;
- ▶ Impression de deux roll up et 3 banderoles de sensibilisation.



Durant ladite journée, l'association a pu récupérer :



### 📌 **Fédération de la communauté portuaire autour de projets communs de développement durable à travers :**

Développement de partenariats avec la communauté portuaire à travers des conventions de sponsoring signés conjointement par la Directions du Port de Mohammedia et les partenaires portuaires.

Levée de fonds a été réalisée suite aux deux journées environnementale et pétrolière. Une somme de 270.000 DHS a été collectée auprès des partenaires portuaires (sponsors) pour la réalisation de deux projets l'un à caractère environnemental, à savoir : renforcement de tri de déchets au port de Mohammedia et l'autre à caractère promotionnel.

### 📌 **Formation et Sensibilisation :**

Réalisation d'une induction environnementale en faveur des sociétés de travaux et sociétés sous-traitantes.

### **3. Protection de l'environnement marin et portuaire**

L'ANP est consciente des enjeux environnementaux et des impacts des activités de la communauté portuaire sur l'environnement ; ces enjeux concernent principalement la protection de la diversité, la gestion des déchets polluants ou encore l'impact des activités sur l'eau, la faune et la flore sous-marine, et afin de maîtriser ces enjeux, l'Agence a mis en place plusieurs actions et projets, dont :

#### 📌 **Etudes de la qualité des eaux et sédiments des bassins portuaires (en cours) :**

L'ANP s'est engagé dans des études d'évaluation de la qualité des eaux et des sédiments au niveau des ports, à travers la réalisation de campagnes de prélèvement et d'analyse des échantillons pour évaluer et suivre périodiquement la qualité des eaux et des sédiments au niveau des ports du Royaume, couvrant l'ensemble du littoral méditerranéen et atlantique, de Saïdia à Dakhla.

Les opérations consistent à faire des prélèvements et à mener des analyses physico-chimiques et biologiques d'échantillons d'eau de mer et de sédiments. Ces campagnes permettent notamment de faire un état des lieux de la qualité physico-chimique des eaux et des sédiments de l'ensemble des ports et de mesurer leur évolution dans le temps.

#### 📌 **L'étude de définition des mesures à entreprendre pour assurer la salubrité dans les ports de Mohammedia, Casablanca, Jorf Lasfar, Safi et Agadir (en cours) :**

Les objectifs de cette étude sont de :

- ▶ Connaître l'état des lieux, et recenser les différentes sources de rejets (liquides et solides) qui altèrent et/ou peuvent altérer la qualité des eaux des bassins portuaires et des zones adjacentes ;
- ▶ Maîtriser les rejets liquides et solides au niveau des bassins portuaires et des zones adjacentes ;
- ▶ Préserver et protéger l'environnement et la faune et la flore des bassins portuaires.

#### 📌 **Gestion des déchets et salubrité des espaces portuaires**

- ▶ Le développement et déploiement du service relatif à la **notification préalable de livraison des déchets à une installation portuaire**, via le guichet unique PORTNET. Ce service permet de :
  - Maîtriser les impacts de l'activité portuaire sur l'environnement maritime et portuaire ;
  - Répondre aux nouvelles exigences de la convention **MARPOL-2018** qui vise à :
    - Prévenir et réduire au minimum la pollution due aux navires ;
    - Cadrer la notification préalable de livraison des déchets à une installation portuaire ;
- ▶ L'autorisation de sociétés spécialisées pour la récupération des eaux mazouteuses et hydrocarbures des navires : **2 sociétés supplémentaires autorisées au port de Tan-Tan en 2021** ;
- ▶ L'autorisation de sociétés pour la collecte des déchets solides à bord des navires : **38 permissionnaires autorisés en 2021** ;
- ▶ Nettoyage quotidien des espaces portuaires ;
- ▶ La mise en place de bacs de tri des déchets au niveau des ports.



Port de Mohammaedia



Direction du Port de Casablanca



Direction du Port de Jorf Lasfar

### 👉 La lutte contre la pollution accidentelle

En vue de faire face aux pollutions accidentelles, affectant ou susceptibles d'affecter les eaux des bassins portuaires, l'Agence met en œuvre plusieurs actions, notamment :

- La mise en place de Plans d'Urgence Portuaires (PUP) qui s'intègrent dans le Plan d'Urgence National de lutte contre la pollution par les hydrocarbures (PUN) ;
- La conduite d'exercices de simulation d'un déversement accidentel aux niveaux des bassins portuaires.
- L'Acquisition d'équipements spécifiques de lutte contre la pollution par les hydrocarbures ;
- Le lancement d'une étude d'évaluation technique et de dimensionnement des systèmes de prévention et de lutte contre la pollution marine dans certains ports ANP.

En vue de faire face aux pollutions accidentelles, affectant ou susceptibles d'affecter les eaux des bassins portuaires, l'Agence a mis en œuvre plusieurs actions, en 2021 :

- ▶ Le démarrage de l'étude d'évaluation technique et de dimensionnement des systèmes de prévention et de lutte contre la pollution marine dans certains ports ANP, une visite des ports de l'ANP a eu lieu en Aout-Septembre 2021 et ce afin d'évaluer les équipements des ports et évaluer la capacité de planification, de préparation et de lutte contre la pollution marine aux ports.
- ▶ Organisation d'un **Atelier National** sous le thème « la méthodologie d'analyse du plan d'urgence de lutte contre la pollution marine et de planification et de préparation et de lutte contre la pollution marine dans les ports » :

Familiarisation des responsables portuaires sur la méthodologie d'analyse du plan d'urgence de lutte contre la pollution marine et de la capacitance de planification et de préparation et de lutte contre la pollution marine dans les ports, à travers un programme articulé sur 4 thématiques :

- **Thème N°1** : Présentation de la démarche complète de préparation à la lutte dans les ports ;
- **Thème N°2** : Structure et contenu d'un plan d'urgence portuaire de lutte contre la pollution accidentelle (PUPP) ;
- **Thème N°3** : Évaluation sommaire du plan d'urgence contre la pollution du port de Mohammedia ;
- **Thème N°4** : Examen des dispositions du plan d'Urgence National (PUN), relatif à la préparation et à la lutte contre les pollutions marines accidentelles massives au Maroc.



- ▶ La conduite d'exercices de simulation d'un déversement accidentel aux niveaux des bassins portuaires.
- ▶ L'Acquisition d'équipements spécifiques de lutte contre la pollution par les hydrocarbures.

#### **4. Energies Renouvelables et Efficacité énergétique**

L'ANP compte faire de l'efficacité énergétique l'une de ces préoccupations majeures pour participer aux efforts déployés par le Royaume dans la diversification des sources d'énergie et ainsi opter pour des énergies renouvelables, plus propres et en harmonie avec les conditions naturelles des sites portuaires.

En effet, l'épuisement des ressources fossiles, à plus ou moins long terme, et la flambée des cours du brut, la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre rendent urgentes la maîtrise des consommations et la diversification des sources d'énergie. L'une des sources d'énergie inépuisable est l'énergie solaire, que l'ANP compte exploiter à travers :

##### **🔪 L'Étude de réévaluation du bilan énergétique des ports relevant de l'ANP (en cours) :**

Cette étude a pour objectifs :

- ▶ La réévaluation des besoins des ports en énergie électrique ;
- ▶ Evaluation du mode de gestion du réseau électrique ;
- ▶ Etudier l'intégration des sources d'énergies renouvelables et les nouvelles technologies relatives à l'éclairage publiques.

## 📌 L'Etude pour la transition énergétique dans le port de Casablanca (en cours) :

Cette étude a pour objectifs :

- ▶ La réalisation d'un état des lieux, à travers :
  - Benchmark international sur les pratiques de la transition énergétique dans les ports.
  - Benchmark sur la transition énergétique au Maroc et les pratiques en œuvre au niveau des sociétés qui ont adopté des modes d'alimentation en énergies renouvelables.
  - Benchmark sur les textes, lois et règlements qui régissent la production de l'énergie électrique renouvelable, son évacuation et transfert des lieux de production vers les consommateurs.
- ▶ Etude de faisabilité technique d'alimentation électrique du réseau du Port de Casablanca à partir des sources d'énergies renouvelables :
  - Etablissement d'une base de données sur les consommations énergétiques, les besoins en puissance et les courbes de charges des principaux opérateurs au Port de Casablanca ;
  - Analyse des différents scénarios de production d'énergies alternatives pour l'alimentation en énergie électrique des ouvrages et équipements du port :
    - Production réalisable sur site : Type (Solaire, éolien, ...), potentiel, contribution attendue ;
    - Production hors site : Type (Solaire, éolien, ...), potentiel, contribution attendue ;
    - Modes de production : Auto production, PPA, ...
  - Pré-dimensionnement des parcs de production d'énergie renouvelables nécessaire pour répondre aux besoins du port. Evaluation des surfaces de terrain nécessaires, Elaboration des synoptique de raccordement au réseau et d'évacuation de l'énergie produite jusqu'aux utilisateurs.

## 📌 L'Etude de faisabilité d'approvisionnement à quai des navires de croisières en énergie électrique au port de Casablanca (en cours) :

Cette étude a pour objectifs :

- ▶ Connaître et évaluer l'état des lieux d'approvisionnement à quai et des besoins des navires croisières en énergie électrique au port de Casablanca ;
- ▶ Réaliser un benchmark international sur les pratiques d'approvisionnement des navires croisières en énergie électrique ;
- ▶ Etudier la faisabilité technique et économique relative à l'approvisionnement des navires croisières en énergie électrique au port de Casablanca ;
- ▶ Dimensionner les systèmes et équipements d'approvisionnement des navires croisières en énergie électrique au port de Casablanca.

## 5. *Partenariat dans le cadre du développement durable-Environnement :*

L'ANP a renouvelé son **partenariat avec la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'Environnement**, portant sur plusieurs programmes et actions environnementales initiés et pilotés par la Fondation, notamment :



### 📌 Programme « Plages propres » :

L'ANP prend en charge pour les plages d'Essaouira, de Baddouza (province de Safi) et de Sidi-Ifni des actions relatives à :

- ▶ L'information, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement ;
- ▶ L'aménagement et la gestion de la plage ;
- ▶ L'hygiène, la sécurité et la veille sur la qualité des eaux de baignade.

Par ailleurs et dans le cadre du partenariat avec la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, l'année 2021 a été clôturée par l'accompagnement et la mise à niveau environnementale du port de Marina Smir en vue de son labélisation « **Pavillon bleu – port de plaisance** » en 2022.

### 📌 Le Programme « Compensation Volontaire Carbone » :

Ce Programme est porté par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement et consiste en la réalisation de projets de réduction d'émissions de gaz à effets de serre, en particulier le CO<sub>2</sub>, dans les zones géographiques défavorisées et vulnérables au changement climatique, en particulier dans le monde rural. A ce titre, l'ANP, contribue financièrement et annuellement dans la réalisation des actions liées à la protection de l'environnement et le développement durable.

Pour l'année 2021, il a été convenu la réalisation de projets portant sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la mobilité durable ainsi que des sessions de sensibilisation et de formation à travers le Centre International Hassan II de formation à l'environnement.

## 6. Démarche d'innovation :

A l'image de tous les autres secteurs et industries, le secteur de la logistique et des ports, à l'échelle mondiale, a connu ces dernières années de fortes mutations catalysées par la conteneurisation, la taille des navires, l'accélération du développement technologique, de l'innovation et du commerce électronique. Ces innovations ont des répercussions certaines sur le développement des ports, des terminaux et entraînent tous les jours des changements majeurs dans les conditions de travail et les méthodes de collaboration collective.

Par ailleurs, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a accéléré ces mutations déjà enclenchées et a permis, en un temps très court, le changement d'une multitude de paradigmes. Cette crise a permis également, de démontrer encore une fois que le digital constitue un réel vecteur de solidarité, d'efficacité et de flexibilité en période d'instabilité. Au Maroc et plus particulièrement au sein de l'ANP et de la communauté portuaire, nous avons heureusement pris conscience de manière anticipée et proactive de l'importance de ce levier à travers la mise en place d'une plateforme électronique communautaire permettant :

- i) Une collaboration collective digitale aisée pour répondre à nos défis au quotidien
- ii) Un échange fluide de données et de documents entre les différents acteurs publics et privés intervenant dans la chaîne logistique portuaire d'import et d'export.

La démarche d'innovation lancée par l'ANP en collaboration avec l'ensemble de la communauté portuaire constitue une réelle opportunité et un cadre propice pour la consolidation de notre écosystème d'innovation du secteur portuaire.

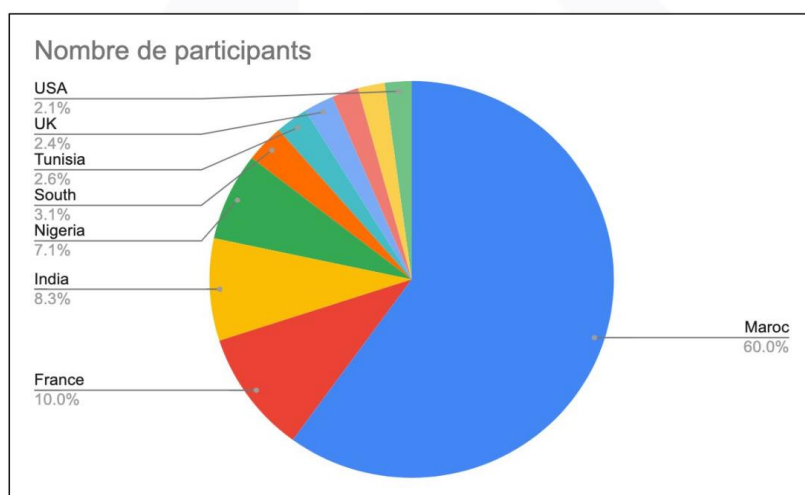
C'est dans ce cadre que l'ANP et le **Guichet Unique National PORTNET** en partenariat avec **l'Alliance Mondiale pour la Facilitation du Commerce** et les acteurs de la communauté

portuaire ont organisé du 18 décembre 2020 au 29 janvier 2021, la première édition du Hackathon Smart Port Challenge 2020.

Ce Hackathon est un concours virtuel international d'innovation et de co-création ouvert à toute personne, entreprise, école ou université souhaitant proposer un concept innovant en réponse aux défis opérationnels constituant le dudit Hackathon.

Fruit d'un partenariat public-privé unique en son genre, Smart Port Challenge vise à soutenir les initiatives pour la facilitation du transit et l'amélioration de la performance portuaire à travers des solutions concrètes et innovantes répondant aux grands défis opérationnels portuaires au niveau national, régional et international.

Pays	Nombre de participants
Maroc	252
France	42
India	35
Nigeria	30
South Africa	13
Tunisia	11
UK	10
Germany	9
Spain	9
USA	9



**Nombre de participants au SMART PORT CHALLENGE par Pays**

### **Thème 1 : DÉVELOPPEMENT DURABLE, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Challenges proposés :

- Transition Énergétique ;
- Détection Et Surveillance Des Nappes De Pollution.

### **Thème 2 : PERFORMANCE, FLUIDITÉ LOGISTIQUE ET FACILITATION DES ÉCHANGES**

Challenges proposés :

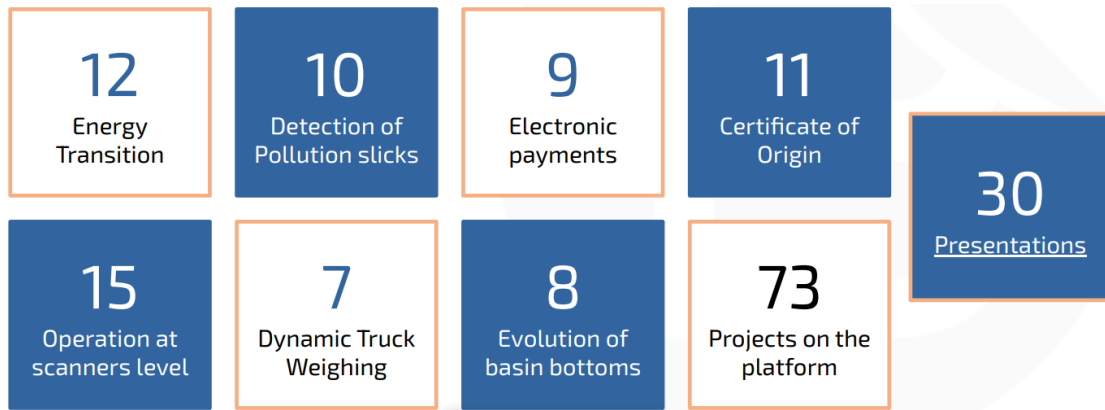
- Accélérer L'adoption Des Paiements Électroniques ;
- Simplifier Et Sécuriser Le Certificat D'origine ;
- Optimisation Des Opérations De Contrôle Des Marchandises Au Niveau Du Scanner ;
- Pesage Dynamique Des Camions.

### **Thème 3 : CONTINUITÉ DU SERVICE PORTUAIRE ET DISPONIBILITÉ DES INFRASTRUCTURES**

Challenges proposés :

- Prévion De L'évolution Des Fonds Marins Au Niveau Des Bassins Et Des Chenaux D'accès Portuaires Et Simulation Des Besoins En Travaux De Dragage.

➤ **Chiffres Clés de l'évènement :**



➤ **Résultats :**

**Sept équipes finalistes** ont présenté lors de la finale de ce Hackathon, des projets répondants aux challenges de ce concours international d'innovation 100% en ligne.

Le Smart Port Challenge 2020 s'est soldé par l'annonce de 3 équipes gagnantes et une équipe ayant remporté le prix « **Coup de cœur du Jury** » pour la meilleure innovation marocaine.

En effet, le prix coup de cœur du jury a été accordé au projet « **Take up Scout** », proposé par une équipe d'étudiants de troisième année de l'École Centrale de Casablanca en réponse au challenge de l'accélération de l'adoption du paiement électronique. Il s'agit d'une démarche innovante faisant appel à des solutions adaptées au contexte marocain et plus particulièrement à l'écosystème portuaire, à même de faciliter le paiement électronique des prestations portuaires.

Concernant les trois autres projets gagnants de ce Hackathon, il s'agit du projet « **Port Tech Payment** », qui propose une solution incitative en faveur du paiement électronique, du projet « **Eco Wave Power** », qui propose de tirer profit de l'énergie issue des vagues en la transformant en électricité via des installations spécifiques, et du projet « **Duck the Line** » qui permet la fluidification des lignes portuaires à travers l'automatisation de la gestion des files d'attente des camions à distance.

## II. **INFORMATIONS SOCIALES :**

La gestion des ressources humaines de l'Agence Nationale des Ports est axée sur l'adaptation des profils du personnel aux exigences liées à l'évolution de ses métiers et par la nécessité de renforcement des compétences internes et ce, en se basant sur les leviers suivants :

### 1. **Le recrutement :**

Le recrutement représente un axe important de la stratégie des Ressources Humaines de l'Agence. La procédure de recrutement se base sur l'implication des entités demandresses à toutes les étapes de recrutement dès la définition du besoin jusqu'à la validation finale en passant par la présélection, les entretiens puis l'évaluation. Elle s'articule autour de 2 axes :

- ▶ **Recrutement interne** : étant donné la particularité du métier de l'ANP, le personnel de l'Agence constitue le noyau d'expertise sur lequel la Direction des Ressources Humaines capitalise pour répondre aux besoins de l'Agence ;
- ▶ **Recrutement externe** : l'Agence étoffe également son expertise interne par une ouverture sur le savoir-faire existant sur le marché à travers le recrutement de profils nécessaires à son développement.

À travers chaque recrutement, l'ANP souhaite améliorer l'adéquation quantitative et qualitative entre ses ressources et ses besoins à court, à moyen et à long terme dans l'objectif d'accroître la performance de son organisation. De ce fait, un plan de recrutement répondant aux besoins des différentes structures de l'Agence est élaboré chaque année.

## 2. La formation :

Le plan de formation est défini à partir des besoins de l'ANP en termes de compétences et des attentes exprimées par le collaborateur. Il s'agit d'un investissement qui a pour objectif de :

- ▶ Garantir l'adéquation des profils des collaborateurs aux postes dont ils sont titulaires ;
- ▶ Garantir un accès à la formation pour tous les collaborateurs ;
- ▶ Accompagner l'évolution professionnelle des collaborateurs.

En plus de l'adaptation au poste, l'ANP inscrit ses actions de formation dans une perspective essentiellement de développement des compétences et de contribution à l'atteinte des objectifs de l'Agence.

A travers la formation l'ANP souhaite développer les compétences de ses collaborateurs grâce à une offre de formation généralisée, ciblée et diversifiée et ce en faisant recours à :

- ▶ Des plans de formations en collaboration avec des cabinets spécialisés de formation ;
- ▶ Des formations ponctuelles avec des cabinets spécialisés de formation ;
- ▶ Des formations en interne à travers l'Institut de Formation Portuaire (IFP).

Le nombre de bénéficiaires pendant les 3 derniers exercices		
2019	2020	2021
495	85	79

Le budget alloué à la formation professionnelle au titre de l'exercice 2021 était de 12 Millions de Dirhams, soit plus de 4% de la masse salariale globale. Cependant, vu le contexte sanitaire lié à la pandémie du Covid 19 le cycle de formation a connu presque un arrêt.

## 3. La rémunération :

La politique de rémunération adoptée à l'Agence englobe des directives constituant une base saine pour une gestion efficace des rémunérations. Elle privilégie une structure de rémunération compétitive, motivante et équitable qui rétribue l'effort au travail et contribue au résultat. Ainsi, le système de rémunération de l'ANP vise à créer un sentiment de reconnaissance et d'équité pour les collaborateurs actuels et futurs, selon des critères transparents.

De ce fait le système de rémunération de l'Agence est constitué de composantes salariales liées à la situation administrative, aux conditions de travail, au mérite et à la performance et ayant un caractère social.

La rémunération du personnel de l'ANP est assurée dans les délais prescrits et en conformité avec les dispositions réglementaires et légales.

La masse salariale du personnel de l'ANP au titre de l'exercice 2021 est détaillée comme suit :

Exercice 2021	PS	PP	TOTAL
JANVIER	16.029.269,72	2.769.730,27	18.798.999,99
FEVRIER	16.134.657,52	2.489.146,25	18.623.803,77
MARS	16.195.893,95	2.656.316,47	18.852.210,42
AVRIL	18.854.412,85	3.019.193,36	21.873.606,21
MAI	19.339.757,02	3.155.844,47	22.495.601,49
JUIN	23.894.775,34	3.365.163,03	27.259.938,37
JUILLET	19.323.394,88	3.018.695,49	22.342.090,37
AOÛT	17.947.946,26	2.814.221,10	20.762.167,36
SEPTEMBRE	17.308.021,43	2.828.197,04	20.136.218,47
OCTOBRE	17.840.964,65	2.848.881,12	20.689.845,77
NOVEMBRE	17.399.297,79	2.823.105,41	20.222.403,20
DECEMBRE	50.430.516,56	5.236.742,00	55.667.258,56
	<b>250.698.907,97</b>	<b>37.025.236,01</b>	<b>287.724.143,98</b>

#### 4. La gestion des carrières :

La politique de gestion des carrières de l'ANP s'appuie sur un cadre de gestion des carrières et de promotion du personnel transparent basé sur le mérite, qui s'articule autour de 3 axes, à savoir :

- ▶ Permettre à chacun de ses collaborateurs de piloter son parcours professionnel et de se projeter ;
- ▶ Professionnaliser la mobilité ;
- ▶ Assurer la relève pour les postes critiques et stratégiques.

#### 5. Répartition de l'effectif :

##### 5.1 Par branche d'activité

FILIERE	EFFECTIF 2019	EFFECTIF 2020	EFFECTIF 2021
Police Portuaire	255	271	278
Infrastructures	177	193	188
Régulation	65	61	57
Support	408	401	378
<b>Total général</b>	<b>905</b>	<b>926</b>	<b>901</b>

##### 5.2 Par nature de contrat de travail :

STATUT	EFFECTIF 2019	EFFECTIF 2020	EFFECTIF 2021
Contractuel CDD	0	3	3
Titulaire	905	923	898
<b>Total général</b>	<b>905</b>	<b>926</b>	<b>901</b>

### 5.3 Par tranches d'ancienneté :

Tranche d'ancienneté	Moins de 5 ans	5 à 9 ans	10 à 14 ans	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 ans et plus	TOTAL
EFFECTIF 2019	182	168	126	138	88	113	90	905
EFFECTIF 2020	164	212	145	100	120	93	92	926
EFFECTIF 2021	181	170	182	78	116	75	99	901

### 5.4 Par catégorie déclinée par genre :

CATEGORIE	GENRE	EFFECTIF 2019	EFFECTIF 2020	EFFECTIF 2021
CADRE	F	36	39	52
	M	94	118	149
EXECUTION	F	3	3	0
	M	43	41	0
MAITRISE	F	42	40	23
	M	230	226	196
EXECUTION QUALIFIEE	F	15	15	16
	M	53	43	65
CADRE SUPERIEUR	F	112	126	126
	M	277	275	274
<b>Total général</b>		<b>905</b>	<b>926</b>	<b>926</b>

### 5.5 Par genre :

GENRE	EFFECTIF 2019	EFFECTIF 2020	EFFECTIF 2021
F	208	223	217
M	697	703	684
<b>Total général</b>	<b>905</b>	<b>926</b>	<b>901</b>

Au niveau de l'ANP, les femmes et les hommes sont traités de manière égale en respect de plusieurs principes tels que l'interdiction de la discrimination lors du recrutement et en absence de différenciation en matière de rémunération et d'évolution de carrière.

### 6. Licenciements par catégorie :

CATEGORIE	LICENCIEMENTS 2019	LICENCIEMENTS 2020	LICENCIEMENTS 2021
EXECUTION QUALIFIEE			
MAITRISE	1		1
CADRE			
CADRE SUPERIEUR			
<b>Total général</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

### 7. Démissions par catégorie :

CATEGORIE	DEMISSIONS 2019	DEMISSIONS 2020	DEMISSIONS 2021
EXECUTION			
EXECUTION QUALIFIEE			
MAITRISE	2	5	4
CADRE			
CADRE SUPERIEUR	13	4	9
<b>Total général</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>13</b>

### 8. Recrutements par catégorie :

CATEGORIE	RECRUTEMENTS 2019	RECRUTEMENTS 2020	RECRUTEMENTS 2021
EXECUTION			
EXECUTION QUALIFIEE	1		
MAITRISE	23	31	13
CADRE			
CADRE SUPERIEUR	25	26	13
<b>Total général</b>	<b>49</b>	<b>57</b>	<b>26</b>

### 9. Nombre des délégués du personnel

CATEGORIE	NOMBRE DES DELEGUES DU PERSONNEL 2015	NOMBRE DES DELEGUES DU PERSONNEL 2021
EXECUTION	1	0
EXECUTION QUALIFIEE	1	1
MAITRISE	3	3
CADRE	1	1
CADRE SUPERIEUR	3	4
<b>Total général</b>	<b>9</b>	<b>9</b>

Suite aux dernières élections des délégués du personnel, organisées en 2021 conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation syndicale la plus représentative actuellement à l'ANP sont : l'ODT et la CDT.

### 10. Nombre de jours de grève par exercice :

	2019	2020	2021
<b>NOMBRE DE JOURS DE GREVE</b>	1*	0	0

\* Grève nationale

### 11. Nombre d'accidents de travail par exercice

	2019	2020	2021
<b>NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL</b>	5	6	5

# **ANNEXES**



*ETATS DE SYNTHESE ET ETATS ANNEXES*  
*DES COMPTES SOCIAUX DE L'ANP*

ACTIF	EXERCICE AU 31/12/2021			EXERCICE PRECEDENT
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET au 31/12/2021	NET au 31/12/2020
<b>IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)</b>	<b>112 684 578,11</b>	<b>22 536 915,56</b>	<b>90 147 662,55</b>	
* Frais préliminaires				
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	112 684 578,11	22 536 915,56	90 147 662,55	
* Primes de remboursement des obligations				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)</b>	<b>5 036 591 999,34</b>	<b>235 736 282,82</b>	<b>4 800 855 716,52</b>	<b>4 900 278 456,85</b>
* Immobilisation en recherche et développement				
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires				
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations incorporelles	5 036 591 999,34	235 736 282,82	4 800 855 716,52	4 900 278 456,85
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)</b>	<b>11 426 076 346,49</b>	<b>2 484 643 602,57</b>	<b>8 941 432 743,92</b>	<b>8 566 716 334,23</b>
* Terrains	12 765 333,01		12 765 333,01	12 765 333,01
* Constructions	5 537 202 352,25	1 870 208 047,93	3 666 994 304,32	3 806 372 944,78
* Installations techniques, matériel et outillage	774 479 614,49	482 809 299,41	291 670 315,08	268 550 550,06
* Matériel de transport	28 496 419,33	15 904 813,30	12 591 606,03	10 320 642,21
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	138 495 955,87	96 971 255,13	41 524 700,74	44 442 012,27
* Autres immobilisations corporelles	27 437 341,54	18 750 186,80	8 687 154,74	10 572 100,94
* Immobilisations corporelles en cours	4 907 199 330,00		4 907 199 330,00	4 413 692 750,96
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)</b>	<b>970 382 347,76</b>	<b>100 135 749,93</b>	<b>870 246 597,83</b>	<b>871 524 037,31</b>
* Prêts immobilisés	12 298 554,88	2 771 333,12	9 527 221,76	10 810 721,89
* Autres créances financières	4 099 492,88		4 099 492,88	4 093 432,23
* Titres de participation	953 984 300,00	97 364 416,81	856 619 883,19	856 619 883,19
* Autres titres immobilisés				
<b>ECARTS DE CONVERSION ACTIF (E)</b>				<b>2 057 194,13</b>
* Diminution des créances immobilisées				
* Augmentation des dettes de financement				2 057 194,13
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>17 545 735 271,70</b>	<b>2 843 052 550,88</b>	<b>14 702 682 720,82</b>	<b>14 340 576 022,52</b>
<b>STOCKS (F)</b>	<b>9 494 278,06</b>	<b>1 647 902,96</b>	<b>7 846 375,10</b>	<b>7 550 644,79</b>
* Marchandises				
* Matières et fourniture consommables	9 494 278,06	1 647 902,96	7 846 375,10	7 550 644,79
* Produits en cours				
* Produits intermédiaires et produits résiduels				
* Produits finis				
<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)</b>	<b>4 512 505 088,00</b>	<b>449 026 926,63</b>	<b>4 063 478 161,37</b>	<b>4 022 636 012,60</b>
* Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	182 015,66		182 015,66	182 015,66
* Clients et comptes rattachés	1 168 840 789,77	441 271 863,43	727 568 926,34	593 315 143,24
* Personnel	115 426,16		115 426,16	161 037,10
* Etat	1 120 173 141,56		1 120 173 141,56	1 061 036 020,47
* Comptes d'associés	102 000 000,00		102 000 000,00	102 000 000,00
* Autres débiteurs	29 679 741,98	7 755 063,20	21 924 678,78	14 788 151,54
* Comptes de régularisation	2 091 513 972,87		2 091 513 972,87	2 251 153 644,59
<b>TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)</b>	<b>61 748 074,47</b>		<b>61 748 074,47</b>	<b>39 963 063,85</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION ACTIF (I)</b> (Eléments circulants)				
<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>4 583 747 440,53</b>	<b>450 674 829,59</b>	<b>4 133 072 610,94</b>	<b>4 070 149 721,24</b>
<b>TRESORERIE - ACTIF</b>	<b>2 855 145 107,13</b>		<b>2 855 145 107,13</b>	<b>1 930 243 247,21</b>
* Chèques et valeurs à encaisser	390 522,32		390 522,32	357 381,58
* Banques, TG et CP	2 854 606 036,89		2 854 606 036,89	1 929 759 438,72
* Caisse, régies d'avances et accreditifs	148 547,92		148 547,92	126 426,91
<b>TOTAL III</b>	<b>2 855 145 107,13</b>		<b>2 855 145 107,13</b>	<b>1 930 243 247,21</b>
<b>TOTAL GENERAL I + II + III</b>	<b>24 984 627 819,36</b>	<b>3 293 727 380,47</b>	<b>21 690 900 438,89</b>	<b>20 340 968 990,97</b>

PASSIF		EXERCICE au 31/12/2021	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2020
FINANCEMENT PERMANENT	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>9 399 034 627,39</b>	<b>9 352 976 872,88</b>
	* Capital social ou personnel	9 062 846 045,75	9 062 846 045,75
	* Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé capital appelé dont versé ...		
	* Prime d'émission, de fusion, d'apport		
	* Ecart de réévaluation		
	* Réserve légale		
	* Autres réserves		
	* Report à nouveau	290 130 827,13	223 819 270,91
	* Résultats nets en instance d'affectation		
	* Résultat net de l'exercice	46 057 754,51	66 311 556,22
	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)</b>	<b>9 399 034 627,39</b>	<b>9 352 976 872,88</b>
	<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)</b>	<b>320 000 000,00</b>	<b>320 000 000,00</b>
	* Subventions d'investissement	320 000 000,00	320 000 000,00
	* Provisions réglementées		
	<b>DETTES DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>6 467 035 725,50</b>	<b>5 489 479 617,90</b>
* Emprunts obligataires	4 804 666 666,66	3 577 333 333,33	
* Autres dettes de financement	1 662 369 058,84	1 912 146 284,57	
<b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)</b>	<b>331 146 484,67</b>	<b>304 854 079,54</b>	
* Provisions pour risques	330 539 139,02	304 246 733,89	
* Provisions pour charges	607 345,65	607 345,65	
<b>ECART DE CONVERSION - PASSIF (E)</b>	<b>31 180 648,14</b>	<b>4 315 850,00</b>	
* Augmentation des créances immobilisées			
* Diminution des dettes de financement	31 180 648,14	4 315 850,00	
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>16 548 397 485,70</b>	<b>15 471 626 420,32</b>	
PASSIF CIRCULANT (3) HT	<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)</b>	<b>1 744 284 702,07</b>	<b>2 025 684 511,49</b>
	* Fournisseurs et comptes rattachés	380 343 805,71	409 610 022,25
	* Clients créditeurs, avances et acomptes	174 114 558,83	164 034 148,10
	* Personnel	38 829 641,64	37 540 799,69
	* Organismes sociaux	18 157 659,13	16 804 789,31
	* Etat	757 355 757,19	612 844 157,05
	* Comptes d'associés		
	* Autres créanciers	342 491 676,52	755 696 382,11
	* Comptes de régularisation passif	32 991 603,05	29 154 212,98
	<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)</b>	<b>747 283,66</b>	<b>747 283,66</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulants) (H)</b>			
<b>TOTAL II (F + G + H)</b>	<b>1 745 031 985,73</b>	<b>2 026 431 795,15</b>	
TRESORERIE	<b>TRESORERIE - PASSIF</b>	<b>3 397 470 967,46</b>	<b>2 842 910 775,50</b>
	* Crédits d'escompte		
	* Crédit de trésorerie		
	* Banques (soldes créditeurs)	3 397 470 967,46	2 842 910 775,50
<b>TOTAL III</b>	<b>3 397 470 967,46</b>	<b>2 842 910 775,50</b>	
<b>TOTAL GENERAL I + II + III</b>	<b>21 690 900 438,89</b>	<b>20 340 968 990,97</b>	

**COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)**

En DHS

COMPTES DE PRODUITS & CHARGES	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE au 31/12/2021 c = a + b	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2020 d
	PROPRES A L'EXERCICE a	CONCERNANT LES EXERCICES PRECEDENTS b		
<b>I. PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 191 274 873,99</b>		<b>2 191 274 873,99</b>	<b>2 006 215 035,63</b>
* Ventas de marchandises (en l'état)				
* Ventas de biens et services produits chiffres d'affaires	2 066 581 374,55		2 066 581 374,55	1 940 236 385,15
* Variation de stocks de produits (+ ou -) (1)				
* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
* Subventions d'exploitation				
* Autres produits d'exploitation				
* Reprises d'exploitation : transferts de charges	124 693 499,44		124 693 499,44	65 978 650,48
<b>TOTAL I</b>	<b>2 191 274 873,99</b>		<b>2 191 274 873,99</b>	<b>2 006 215 035,63</b>
<b>II. CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 004 044 464,57</b>	<b>1 133 688,93</b>	<b>2 005 178 153,50</b>	<b>1 850 587 390,35</b>
* Achats revendus (2) de marchandises				
* Achats consommés (2) de matières et fournitures	253 013 040,78	145 242,00	253 158 282,78	236 521 794,26
* Autres charges externes	464 339 264,76	972 172,30	465 311 437,06	508 607 056,06
* Impôts et taxes	290 725 941,07		290 725 941,07	289 251 875,97
* Charges de personnel	309 610 903,95	16 274,63	309 627 178,58	292 297 192,78
* Autres charges d'exploitation				
* Dotations d'exploitation	686 355 314,01		686 355 314,01	523 909 471,28
<b>TOTAL II</b>	<b>2 004 044 464,57</b>	<b>1 133 688,93</b>	<b>2 005 178 153,50</b>	<b>1 850 587 390,35</b>
<b>III. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>187 230 409,42</b>	<b>-1 133 688,93</b>	<b>186 096 720,49</b>	<b>155 627 645,28</b>
<b>IV. PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>120 737 367,92</b>		<b>120 737 367,92</b>	<b>131 315 791,17</b>
* Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				374 966,00
* Gains de change	3 769 220,13		3 769 220,13	1 191 120,57
* Intérêts et autres produits financiers	16 486 126,05		16 486 126,05	27 765 329,42
* Reprises financières : transferts de charges	100 482 021,74		100 482 021,74	101 984 375,18
<b>TOTAL IV</b>	<b>120 737 367,92</b>		<b>120 737 367,92</b>	<b>131 315 791,17</b>
<b>V. CHARGES FINANCIERES</b>	<b>226 317 990,75</b>		<b>226 317 990,75</b>	<b>284 613 568,83</b>
* Charges d'intérêts	223 296 918,28		223 296 918,28	229 226 809,73
* Pertes de change	249 739,35		249 739,35	
* Autres charges financières				
* Dotations financières	2 771 333,12		2 771 333,12	55 386 759,10
<b>TOTAL V</b>	<b>226 317 990,75</b>		<b>226 317 990,75</b>	<b>284 613 568,83</b>
<b>VI. RESULTAT FINANCIER (IV - V)</b>	<b>-105 580 622,83</b>		<b>-105 580 622,83</b>	<b>-153 297 777,66</b>
<b>VII. RESULTAT COURANT (III + VI)</b>	<b>81 649 786,59</b>	<b>-1 133 688,93</b>	<b>80 516 097,66</b>	<b>2 329 867,62</b>
1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) diminution (-)				
2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks.				
COMPTES DE PRODUITS & CHARGES	PROPRES A L'EXERCICE a	CONCERNANT LES EXERCICES PRECEDENTS b	TOTAUX DE L'EXERCICE au 31/12/2021 c = a + b	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2020 d
<b>VII. RESULTAT COURANT (reports)</b>	<b>81 649 786,59</b>	<b>-1 133 688,93</b>	<b>80 516 097,66</b>	<b>2 329 867,62</b>
<b>VIII. PRODUITS NON COURANTS</b>	<b>15 752 993,61</b>	<b>46 851,21</b>	<b>15 799 844,82</b>	<b>105 240 337,01</b>
* Produits des cessions d'immobilisations	96 900,00		96 900,00	114 700,00
* Subventions d'équilibre				
* Reprises sur subventions d'investissement				
* Autres produits non courants	15 656 093,61	46 851,21	15 702 944,82	105 125 637,01
* Reprises non courantes : transferts de charges				
<b>TOTAL VIII</b>	<b>15 752 993,61</b>	<b>46 851,21</b>	<b>15 799 844,82</b>	<b>105 240 337,01</b>
<b>IX. CHARGES NON COURANTES</b>	<b>13 995 694,66</b>		<b>13 995 694,66</b>	<b>8 738 241,80</b>
* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	1 016,62		1 016,62	50 067,10
* Subventions accordées				
* Autres charges non courantes	13 994 678,04		13 994 678,04	8 688 174,70
* Dotations non courantes aux amortissements et aux				
<b>TOTAL IX</b>	<b>13 995 694,66</b>		<b>13 995 694,66</b>	<b>8 738 241,80</b>
<b>X. RESULTAT NON COURANT (VIII-X)</b>	<b>1 757 298,95</b>	<b>46 851,21</b>	<b>1 804 150,16</b>	<b>96 502 095,21</b>
<b>XI. RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)</b>	<b>83 407 085,54</b>	<b>-1 086 837,72</b>	<b>82 320 247,82</b>	<b>98 831 962,83</b>
<b>XII. IMPOTS SUR LES RESULTATS</b>	<b>36 262 493,31</b>		<b>36 262 493,31</b>	<b>32 520 406,61</b>
<b>XIII. RESULTAT NET (XI - XII)</b>	<b>47 144 592,23</b>	<b>-1 086 837,72</b>	<b>46 057 754,51</b>	<b>66 311 556,22</b>
<b>XIV. TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)</b>	<b>2 327 765 235,52</b>	<b>46 851,21</b>	<b>2 327 812 086,73</b>	<b>2 242 771 163,81</b>
<b>XV. TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)</b>	<b>2 280 620 643,29</b>	<b>1 133 688,93</b>	<b>2 281 754 332,22</b>	<b>2 176 459 607,59</b>
<b>XVI. RESULTAT NET (total des produits - total des charges)</b>	<b>47 144 592,23</b>	<b>-1 086 837,72</b>	<b>46 057 754,51</b>	<b>66 311 556,22</b>

I. TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (TFR)

			EXERCICE 2021	EXERCICE PRECEDENT 2020
	1	Ventes de marchandises (en l'état)	0,00	0,00
	2	- Achats revendus de marchandises	0,00	0,00
<b>I</b>		= MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	0,00	0,00
<b>II</b>		+ PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)	2 066 581 374,55	1 940 236 385,15
	3	* Ventes de biens et services produits	2 066 581 374,55	1 940 236 385,15
	4	* Variation stocks de produits	0,00	0,00
	5	* Immobilisations produits par l'entreprise pour elle-même	0,00	0,00
<b>III</b>		- CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6 + 7)	718 469 719,84	745 128 850,32
	6	* Achats consommés de matières et fournitures	253 158 282,78	236 521 794,26
	7	* Autres charges externes	465 311 437,06	508 607 056,06
<b>IV</b>		= VALEUR AJOUTEE (I + II - III)	1 348 111 654,71	1 195 107 534,83
	8	+ Subventions d'exploitation	0,00	0,00
	9	- Impôts & taxes	290 725 941,07	289 251 875,97
	10	- Charges de personnel	309 627 178,58	292 297 192,78
<b>V</b>		= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	747 758 535,06	613 558 466,08
	11	+ Autres produits d'exploitation	0,00	0,00
	12	- Autres charges d'exploitation	0,00	0,00
	13	+ Reprises d'exploitation : transferts de charges	124 693 499,44	65 978 650,48
	14	- Dotations d'exploitation	686 355 314,01	523 909 471,28
<b>VI</b>		= RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	186 096 720,49	155 627 645,28
<b>VII</b>		+ - RESULTAT FINANCIER	-105 580 622,83	-153 297 777,66
<b>VIII</b>		= RESULTAT COURANT (+ OU -)	80 516 097,66	2 329 867,62
<b>IX</b>		+ - RESULTAT NON COURANT	1 804 150,16	96 502 095,21
	15	- Impôts sur les résultats ( y compris Mise à Niveau )	36 262 493,31	32 520 406,61
<b>X</b>		= RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	<b>46 057 754,51</b>	<b>66 311 556,22</b>

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) - AUTOFINANCEMENT

	1	Résultat net de l'exercice	46 057 754,51	66 311 556,22
		* Bénéfice +	46 057 754,51	66 311 556,22
		* Pertes -		
	2	+ Dotations d'exploitation (1)	610 151 429,77	483 783 503,63
	3	+ Dotations financières (1)	2 771 333,12	55 386 759,10
	4	+ Dotations non courantes (1)	0,00	0,00
	5	- Reprises d'exploitation (2)	92 498 765,00	46 124 699,40
	6	- Reprises financières (2)	4 799 742,29	2 365 482,03
	7	- Reprises non courantes (2) (3)	0,00	
	8	- Produits des cessions d'immobilisation	96 900,00	114 700,00
	9	+ Valeurs nettes d'amortis. des immobilisations cédées	1 016,62	50 067,10
<b>I</b>		<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C A F)</b>	<b>561 586 126,73</b>	<b>556 927 004,62</b>
	10	Distribution de bénéfices	0,00	0,00
<b>II</b>		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>561 586 126,73</b>	<b>556 927 004,62</b>

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants à la trésorerie  
 (2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie  
 (3) Y compris reprises sur subventions d'investissement

NOTA : Le calcul de la CAF peut également être effectué à partir de l'E.B.E.

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

En DHS

M A S S E S	EXERCICE	EXERCICE	VARIATIONS (a - b)	
	2021	2020	EMPLOIS	RESSOURCES
	(a)	(b)	(c)	(d)
Financement Permanent	16 548 397 485,70	15 471 626 420,32	0,00	1 076 771 065,38
Moins actif immobilisé	14 702 682 720,82	14 340 576 022,52	362 106 698,30	0,00
<b>= FONDS DE ROULEMENT (A)</b>	<b>1 845 714 764,88</b>	<b>1 131 050 397,80</b>	<b>0,00</b>	<b>714 664 367,08</b>
FONCTIONNEL (1-2)				
Actif Circulant	4 133 072 610,94	4 070 149 721,24	62 922 889,70	0,00
Moins passif circulant	1 745 031 985,73	2 026 431 795,15	281 399 809,42	0,00
<b>= BESOIN DE FINANCEMENT (B)</b>	<b>2 388 040 625,21</b>	<b>2 043 717 926,09</b>	<b>344 322 699,12</b>	<b>0,00</b>
GLOBAL (4-5)				
TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF)	-542 325 860,33	-912 667 528,29	370 341 667,96	0,00
<b>= A - B</b>				

M A S S E S	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
	(a)	(b)	(c)	(d)
I RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)		2 901 635 842,93		952 151 968,79
* AUTOFINANCEMENT (A)		561 586 126,73		556 927 004,62
- Capacité d'autofinancement		561 586 126,73		556 927 004,62
* CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		7 128 051,17		7 333 313,14
- Cessions d'immobilisation incorporelles				
- Cessions d'immobilisation corporelles		96 900,00		114 700,00
- Cessions d'immobilisation financières				
- Récupérations sur créances immobilisées		7 031 151,17		7 218 613,14
* AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)		0,00		0,00
- Augmentations de capital, apports				
- Subventions d'investissement				
AUTRES RESSOURCES				
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)		2 332 921 665,03		387 891 651,03
(nettes de primes de remboursement)				
<b>TOTAL I : RESSOURCES STABLES</b>		<b>2 901 635 842,93</b>		<b>952 151 968,79</b>
II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)	2 186 971 475,85		1 687 102 666,72	
ACQUISITION ET AUGMENTATION D'IMMOBILISATIONS (E)	747 843 332,58		1 251 568 192,47	
* Acquisitions d'immobilisations incorporelles	4 210 617,92		3 747 821,71	
* Acquisition d'immobilisations corporelles	737 850 218,01		1 092 183 291,94	
* Acquisitions d'immobilisations financières	0,00		150 000 000,00	
* Augmentation des créances immobilisées	5 782 496,65		5 637 078,82	
* REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
* REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	1 326 443 565,16		435 534 474,25	
* EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	112 684 578,11			
<b>TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E + F + G + H)</b>	<b>2 186 971 475,85</b>		<b>1 687 102 666,72</b>	
III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (BFG)	344 322 699,12	0,00	37 462 916,32	
IV VARIATION DE LA TRESORERIE	370 341 667,96	0,00		772 413 614,25
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 901 635 842,93</b>	<b>2 901 635 842,93</b>	<b>1 724 565 583,04</b>	<b>1 724 565 583,04</b>

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES**

En DHS

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	-	112 684 578,11	-	-	-	-	-	112 684 578,11
* Frais préliminaires	-	-	-	-	-	-	-	-
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	112 684 578,11	-	-	-	-	-	112 684 578,11
* Primes de remboursement obligations	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>5 032 381 381,42</b>	<b>4 210 617,92</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 036 591 999,34</b>
* Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-	-	-	-	-
* Fonds commercial	-	-	-	-	-	-	-	-
* Autres immobilisations incorporelles	5 032 381 381,42	4 210 617,92	-	-	-	-	-	5 036 591 999,34
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>10 693 360 397,20</b>	<b>737 850 218,01</b>	<b>-</b>	<b>238 208 640,07</b>	<b>5 134 268,72</b>	<b>-</b>	<b>238 208 640,07</b>	<b>11 426 076 346,49</b>
* Terrains	12 765 333,01	-	-	-	-	-	-	12 765 333,01
* Constructions	5 335 685 572,88	12 550 477,50	-	191 600 351,11	2 634 049,24	-	-	5 537 202 352,25
* Installat. techniques, matériel et outillage	708 676 022,39	22 115 715,67	-	45 382 595,98	1 694 719,55	-	-	774 479 614,49
* Matériel de transport	23 030 079,83	5 466 339,50	-	-	-	-	-	28 496 419,33
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	70 475 257,08	2 499 389,68	-	1 225 692,98	444 411,28	-	-	73 755 928,46
* Matériel Informatique	26 980 679,67	581 250,00	-	-	124 588,13	-	-	27 437 341,54
* Autres immobilisations corporelles	4 454 720 621,41	690 687 348,66	-	-	-	-	238 208 640,07	4 907 199 330,00
* Immobilisations corporelles en cours	61 026 830,93	3 949 697,00	-	-	236 500,52	-	-	64 740 027,41
<b>TOTAL</b>	<b>15 725 741 778,62</b>	<b>854 745 414,04</b>	<b>-</b>	<b>238 208 640,07</b>	<b>5 134 268,72</b>	<b>-</b>	<b>238 208 640,07</b>	<b>16 575 352 923,94</b>

**TABLEAU DES AMORTISSEMENTS**

En DHS

NATURE	Cumul début exercice 1	Dotation de l'exercice 2	Amortissements sur immobilisations sorties 3	Cumul d'amortissement fin exercice 4 = 1+2-3
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	-	22 536 915,56	-	22 536 915,56
* Frais préliminaires	-	-	-	-
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	22 536 915,56	-	22 536 915,56
* Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	132 102 924,57	103 633 358,25	-	235 736 282,82
* Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-
* Brevets, marques droits et valeurs similaires	-	-	-	-
* Fonds commercial	-	-	-	-
* Autres immobilisations incorporelles	132 102 924,57	103 633 358,25	-	235 736 282,82
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	2 085 616 192,52	404 160 662,15	5 133 252,10	2 484 643 602,57
* Terrains	-	-	-	-
* Constructions	1 529 312 628,10	343 529 469,07	2 634 049,24	1 870 208 047,93
* Installations techniques; matériel et outillage	440 125 472,33	44 378 546,63	1 694 719,55	482 809 299,41
* Matériel de transport	12 709 437,62	3 195 375,68	-	15 904 813,30
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements	87 060 075,74	10 591 074,57	679 895,18	96 971 255,13
* Autres immobilisations corporelles	16 408 578,73	2 466 196,20	124 588,13	18 750 186,80
* Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 217 719 117,09</b>	<b>530 330 935,96</b>	<b>5 133 252,10</b>	<b>2 742 916 800,95</b>

**TABLEAU DES PROVISIONS**

En DHS

NATURE	Montant début exercice 2021	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice 2021
		D'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	141 134 835,42	9 183 362,60	2 771 333,12	-	50 211 233,05	2 742 548,16	-	100 135 749,93
2. Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	-
3. Provisions durables pour risques et charges	304 854 079,54	70 637 131,21	-	-	42 287 531,95	2 057 194,13	-	331 146 484,67
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>445 988 914,96</b>	<b>79 820 493,81</b>	<b>2 771 333,12</b>	<b>-</b>	<b>92 498 765,00</b>	<b>4 799 742,29</b>	<b>-</b>	<b>431 282 234,60</b>
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	406 665 679,79	76 203 884,24	-	-	32 194 734,44	-	-	450 674 829,59
5. Autres Provisions pour risques et charge	747 283,66	-	-	-	-	-	-	747 283,66
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>407 412 963,45</b>	<b>76 203 884,24</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>32 194 734,44</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>451 422 113,25</b>
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>853 401 878,41</b>	<b>156 024 378,05</b>	<b>2 771 333,12</b>	<b>-</b>	<b>124 693 499,44</b>	<b>4 799 742,29</b>	<b>-</b>	<b>882 704 347,85</b>



**TABLEAU DES CREANCES**

En DHS

CREANCES	TOTAL 2021	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			MONTANTS REPRESENTES PAR EFFETS
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON RECOURVEES	MONTANTS EN DEVICES	MONTANTS SUR L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANTS SUR LES ENTREPRISES LIEES	
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>16 398 047,76</b>	<b>10 912 690,19</b>	<b>5 485 357,57</b>					
* Prêts Immobilisés	12 298 554,88	6 813 197,31	5 485 357,57	-	-	-	-	-
* Autres créances financières	4 099 492,88	4 099 492,88	-	-	-	-	-	-
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 512 505 088,00</b>	<b>-</b>	<b>4 512 505 088,00</b>					
* Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	182 015,66 -	- -	182 015,66 -	- -	- -	- -	- -	- -
* Clients et comptes rattachés	1 168 840 789,77	-	1 168 840 789,77	-	-	-	-	-
* Personnel	115 426,16	-	115 426,16	-	-	-	-	-
* Etat	1 120 173 141,56	-	1 120 173 141,56	-	-	-	-	-
* Comptes d'associés	102 000 000,00	-	102 000 000,00	-	-	-	-	-
* Autres débiteurs	29 679 741,98	-	29 679 741,98	-	-	-	-	-
* Comptes de régularisation actif	2 091 513 972,87	-	2 091 513 972,87	-	-	-	-	-

**TABLEAU DES DETTES**

En DHS

DETTES	TOTAL 2021	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			MONTANTS REPRESENTES PAR EFFETS
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON PAYEES	MONTANTS EN DEVICES	MONTANT VIS A VIS DE L'ETAT & ORGANISMES PUBLICS	MONTANT VIS A VIS DES ENTREPRISES LIEES	
<b>DE FINANCEMENT</b>	<b>6 467 035 725,50</b>	<b>5 969 816 861,87</b>	<b>497 218 863,63</b>					
* Emprunts obligataires	4 804 666 666,66	4 390 333 333,33	414 333 333,33					
* Autres dettes de financement	1 662 369 058,84	1 579 483 528,54	82 885 530,30					
<b>DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>1 744 284 702,07</b>	<b>0,00</b>	<b>1 744 284 702,07</b>					
* Fournisseurs et comptes rattachés	380 343 805,71		380 343 805,71					
* Clients créditeurs, avances et acomptes	174 114 558,83		174 114 558,83					
* Personnel	38 829 641,64		38 829 641,64					
* Organismes sociaux	18 157 659,13		18 157 659,13					
* Etat	757 355 757,19		757 355 757,19					
* Comptes d'associés								
* Autres créanciers	342 491 676,52		342 491 676,52					
* Comptes de régularisation- passif	32 991 603,05		32 991 603,05					

**TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION**

En DHS

TITRES DE PARTICIPATION									
Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité (1)	Capital social (2)	Participation au capital % (3)	Prix d'acquisition global (4)	Valeur comptable nette (5)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : Date de clôture (6)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : Situation nette (7)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : résultat net (8)	Produits inscrits au C.P.C de l'exercice (9)
SERECAF	CHAINE DE FROID	6 000 000,00	0,21%	12 500,00	0,00	31/12/2020	0,00	0,00	
C I D	CONSEIL - INGENIERI	40 000 000,00	33,55%	19 180 000,00	19 180 000,00	31/12/2020	362 722 366,25	-18 120 963,82	
L P E E	ESSAIS & ETUDES	247 702 400,00	24,99%	4 277 500,00	4 277 500,00	31/12/2020	630 151 809,90	8 407 226,57	
AMOS	CONSTRUCT NAVIRES	2 000 000,00	5%	100 000,00	0,00	31/12/2020	0,00	0,00	
A D M	AUTOROUTES	15 715 628 500,00	0,60%	95 000 000,00	54 150 000,00	31/12/2020	26 030 160 439,16	-535 964 667,79	
NIHAM	IMMOBILIER	100 000,00	25,00%	5 814 900,00	0,00	31/12/2020	0,00	0,00	
SAPT	PORTUAIRE	600 000 000,00	8,33%	50 000 000,00	50 000 000,00	31/12/2020	397 702 106,26	-49 597 993,12	
PORTNET	PORTUAIRE	11 326 800,00	78,80%	25 599 400,00	25 599 400,00	31/12/2020	111 109 567,66	17 474 405,09	
SGPTV	PORTUAIRE	400 000 000,00	51,00%	204 000 000,00	153 412 983,19	31/12/2020	300 809 770,96	-54 464 850,82	
NWM	PORTUAIRE	4 591 000 000,00	12,88%	550 000 000,00	550 000 000,00	31/12/2020	4 415 059 000,00	1 573 000,00	
<b>TOTAL</b>									
TOTAL	Secteur d'activité (1)	Capital social (2)	Participation au capital % (3)	Prix d'acquisition global (4)	Valeur comptable nette (5)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : Date de clôture (6)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : Situation nette (7)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : résultat net (8)	Produits inscrits au C.P.C de l'exercice (9)
<b>TOTAL</b>		<b>21 613 757 700,00</b>		<b>953 984 300,00</b>	<b>856 619 883,19</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>32 247 715 060,19</b>	<b>-630 693 843,89</b>	<b>0,00</b>

**TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES**

En DHS

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SURETE	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SURETE DONNEE A LA DATE DE CLOTURE
* SURETES DONNEES (*)					
* SURETES RECUES	<b>12 217 586,04</b>	<b>HYPOTHEQUE</b>		<b>PRETS IMMOBILIERS ACCORDES AU PERSONNEL</b>	<b>2 982 514,42</b>

**TABLEAU DES ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL En DHS En DHS**

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT EXERCICE 2021	MONTANT EXERCICE PRECEDENT 2020	ENGAGEMENTS RECUS	MONTANT EXERCICE 2021	MONTANT EXERCICE PRECEDENT 2020
*AVALS ET CAUTIONS			*AVALS ET CAUTIONS (CAUTIONS SUR MARCHES ET CAUTIONS RECUS DES CLIENTS)		
*ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSION DE RETRAITE	NEANT	NEANT	-CLIENTS	399 443 716,50	336 685 281,99
ET OBLIGATIONS SIMILAIRES			-FOURNISSEURS	732 974 754,58	688 525 627,28
			*AUTRES ENGAGEMENTS RECUS		
<b>TOTAL</b>			<b>TOTAL</b>	<b>1 132 418 471,08</b>	<b>1 025 210 909,27</b>

## ETAT DES DEROGATIONS

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<i>I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux</i>	NEANT	NEANT
<i>II. Dérogations aux méthodes d'évaluation</i>	NEANT	NEANT
<i>III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse</i>	NEANT	NEANT

## ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<i>I. Changements affectant les méthodes d'évaluation</i>	NEANT	
<i>II. Changements affectant les règles de présentation</i>	NEANT	

*ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES*  
*CONSOLIDES DU GROUPE ANP*

**BILAN CONSOLIDÉ ACTIF**

En MDHS

ACTIF	EXERCICE au 31/12/2021	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2020
* Immobilisations incorporelles	4 851	4 953
* Immobilisations corporelles	10 028	9 689
* Immobilisations financières	668	669
* Titres MEE	252	244
* Impôts différés actifs	34	9
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>15 833</b>	<b>15 564</b>
* Stocks	8	8
* Créances d'exploitation	752	618
* Créances diverses	3 370	3 468
* Titres et valeurs de placement	176	134
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 306</b>	<b>4 228</b>
* Trésorerie-Actif	2 889	1 971
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>23 028</b>	<b>21 763</b>

PASSIF	EXERCICE au 31/12/2021	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2020
<b>Capitaux Propres Groupe</b>	<b>9 601</b>	<b>9 617</b>
* Capital social	9 063	9 063
* Réserves Consolidés	554	490
* Résultat net part groupe	-16	64
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>140</b>	<b>179</b>
<b>CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>9 741</b>	<b>9 796</b>
* Subventions d'investissement	320	320
* Provisions pour risques et charges	351	322
* Dettes financières	7 139	6 060
<b>PASSIF IMMOBILISE</b>	<b>7 810</b>	<b>6 702</b>
* Dettes d'exploitation	493	586
* Autres dettes	1 584	1 830
* Autres provisions pour risques et charges	3	5
<b>PASSIF CIRCULANT</b>	<b>2 080</b>	<b>2 421</b>
* Trésorerie-Passif	3 397	2 844
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>23 028</b>	<b>21 763</b>

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ**

En MDHS

CPC	EXERCICE au 31/12/2021	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2020
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>2 348</b>	<b>2 180</b>
* Chiffre d'affaires	2 182	2 054
* Autres produits	166	126
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2 295</b>	<b>2 072</b>
* Achats	272	254
* Autres charges externes	608	574
* Impôts et taxes	291	290
* Charges de personnel	348	328
* Dotation d'exploitation	776	626
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>53</b>	<b>108</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 104</b>	<b>- 121</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>- 51</b>	<b>- 13</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>4</b>	<b>92</b>
<b>RESULTAT D'ENTREPRISE</b>	<b>- 47</b>	<b>79</b>
* Impôt sur le résultat	42	40
* Impôt différé	-25	5
* Quote part des sociétés mises en équivalence	8	-2
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>	<b>- 56</b>	<b>32</b>
<b>RESULTAT CONSOLIDE</b>	<b>- 56</b>	<b>32</b>
* Intérêts minoritaires	-40	-31
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>- 16</b>	<b>64</b>

*ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX  
CONTROLEURS DE COMPTES*

## Annexe III.2.N de la circulaire de l'AMMC n°03/19 : ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DE COMPTES

(En Dirhams)	CAC 1						CAC 2						TOTAL
	Montant /Année			Pourcentage /Année			Montant /Année			Pourcentage /Année			
	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés													
Emetteur	268 800	357 600	515 880	44%	51%	56%	268 800	357 600	515 880	100%	100%	100%	2 121 600
Filiales	343 800	343 800	405 000	56%	49%	44%	0	0	0	0%	0%	0%	838 800
Autres diligences et prestation directement liées à la mission du Commissaire aux comptes													
Emetteur													0
Filiales													0
Sous-total	612 600	701 400	920 880		100%	100%	268 800	357 600	515 880	100%	100%	100%	2 960 400
Autres prestations rendues													
Autres	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	209 040
Sous-total	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	209 040
<b>Total Général</b>	<b>612 600</b>	<b>701 400</b>	<b>920 880</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>268 800</b>	<b>357 600</b>	<b>515 880</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>3 377 160</b>



*LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE  
PUBLIES PAR L'EMETEUR AU COURS DE  
L'EXERCICE*

## LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES PAR L'EMETEUR AU COURS DE L'EXERCICE 2021

	Date De publication dans le site internet de l'ANP	Date de publication dans les journaux	Journaux choisis
Communiqué de Presse : Indicateurs du 4ème Trimestre de 2020	Vendredi 26 Février 2021	Vendredi 26 Février 2021	- Aujourd'hui le Maroc
Communiqué de Presse : Résultats Financiers Annuels au 31 Décembre 2020	Mercredi 31 Mars 2021	Mercredi 31 Mars 2021	- Aujourd'hui le Maroc - La Nouvelle Tribune
Communiqué de Presse : Résultats Financiers Annuels avec le rapport financier au 31 Décembre 2020	Vendredi 30 Avril 2021	Vendredi 30 Avril 2021	- Aujourd'hui le Maroc
Communiqué de Presse : Indicateurs du 1er Trimestre de 2021	Lundi 31 Mai 2021	Lundi 31 Mai 2021	- Aujourd'hui le Maroc
Communiqué de Presse : Indicateurs du 2ème Trimestre de 2021	Mardi 31 Aout 2021	Mardi 31 Aout 2021	Aujourd'hui le Maroc
Communiqué de Presse : Résultats Financiers du 1er Semestre de 2021	Jeudi 30 Septembre 2021	Jeudi 30 Septembre 2021	- Aujourd'hui le Maroc - La Nouvelle Tribune
Communiqué de Presse : Indicateurs du 3ème Trimestre de 2020	Mardi 30 Novembre 2021	Mardi 30 Novembre 2021	- Aujourd'hui le Maroc